

GUIDE REPERTOIRE  
SUR LA  
PREVENTION  
ET LA  
PRISE EN CHARGE  
DE LA  
CRISE SUICIDAIRE  
EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



# SOMMAIRE

## **PARTIE GUIDE**

INTRODUCTION	1
1 DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES SUR LES COMPORTEMENTS SUICIDAIRES	3
1.1 MORTALITÉ PAR SUICIDE	3
1.2 LES TENTATIVES DE SUICIDES	7
1.3 LES FACTEURS DE RISQUE DES COMPORTEMENTS SUICIDAIRES	7
1.3.1 Les facteurs de risque sociaux et familiaux	8
1.3.2 Les facteurs individuels et liés à la personnalité	8
1.3.3 Les facteurs de risque psychiatriques	9
1.3.4 Les événements de vie et les facteurs environnementaux	9
2 LES IDÉES REÇUES SUR LE SUICIDE	11
3 LA CRISE SUICIDAIRE	14
3.1 LES SIGNES D'ALERTE D'UNE CRISE SUICIDAIRE	14
3.1.1 Les propos d'une personne suicidaire	14
3.1.2 Les indices comportementaux	15
3.1.3 Les indices affectifs	15
3.2 COMMENT AGIR FACE À UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SIGNES SUICIDAIRES ?	16
4 LES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES SELON LES PATIENTS	17
4.1 LES JEUNES	17
4.2 LES PERSONNES ÂGÉES	18
5 LES FORMATIONS : " RECONNAÎTRE ET PRENDRE EN CHARGE UNE CRISE SUICIDAIRE "	19
6 LES MISSIONS DES STRUCTURES ET PROFESSIONNELS ASSURANT LA PRÉVENTION ET/OU LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AYANT DES IDÉES SUICIDAIRES	19
6.1 L'ÉDUCATION NATIONALE	19
6.2 LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	21
6.3 LES STRUCTURES DE SANTÉ	22
6.3.1 Le SAMU et les services des urgences (UPATOU, SAU, POSU)	22
6.4 LA PSYCHIATRIE : UNE SPÉCIALITÉ MÉDICALE	23
6.4.1 Les urgences psychiatriques	24

6.4.2	Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)	25
6.4.3	Les Centres d'Accueil Permanent de 48 heures (CAP 48, CAP 72)	25
6.4.4	Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	26
6.5	LES SERVICES DE SOINS AUX PERSONNES DÉTENUES	26
6.5.1	L'administration pénitentiaire	26
6.5.2	Les Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA), les Services Médicaux Psychologiques Régionaux (SMPR)	27
6.5.3	Les Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	28
6.6	LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	28
6.6.1	Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) et les réseaux de santé gérontologiques	28
6.6.2	Les lieux de vie pour personnes âgées	29
6.6.3	Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)	30

BIBLIOGRAPHIE	31
---------------	----

SITES INTERNET	32
----------------	----

### ***PARTIE REPERTOIRE***

1	COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES DANS LA RÉGION	35
1.1	ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE MARSEILLE (AP-HM)	35
1.1.1	Le responsable administratis des formations au repérage de la crise suicidaire	35
1.1.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	35
1.2	CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE MONTPERRIN	37
1.2.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	37
1.2.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	37
1.3	CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ EDOUARD TOULOUSE	38
1.3.1	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	
1.4	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE	39
1.4.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	39
1.4.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	39
1.5	CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE MONTFAVET	41
1.5.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	41
1.5.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	41

1.6	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE TOULON - LA SEYNE SUR MER	42
1.6.1	Les responsables administratifs des formations au repérage de la crise suicidaire	42
1.7	CENTRE HOSPITALIER DE FRÉJUS	43
1.7.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	43
1.7.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	43
1.8	CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE PIERREFEU-DU-VAR	44
1.8.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	44
1.8.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	44
1.9	CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE	45
1.9.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	45
1.10	CENTRE HOSPITALIER de LARAGNE	46
1.10.1	Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire	46
1.10.2	Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire	46
1.11	LE MILIEU PÉNITENTIAIRE	46
1.12	LES PERSONNES RÉFÉRENTES DE LA RÉGION	48
2	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)	51
3	DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)	57
4	DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (06)	63
5	DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (13)	73
6	DÉPARTEMENT DU VAR (83)	93
7	DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE (84)	103
	LIGNES D'ECOUTE PACA	111
	INDEX	112
	REMERCIEMENTS	117

## Ont participé à l'élaboration de ce guide répertoire (comité de pilotage) :

- ▶ Dr Gilles AZAS, médecin psychiatre, Service Médical Psychologique Régional de Marseille
- ▶ Kamel BEZZOU, chargé d'études, Observatoire Régional de la Santé PACA
- ▶ Jocelyne BLANES, infirmière, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Bouches-du-Rhône
- ▶ Dr Jean-Marc CHABANNES, psychiatre, Pôle Psychiatrique de la Conception
- ▶ Lisbeth FLEUR, chargée de communication, Comité Régional d'Education pour la Santé PACA
- ▶ Dr Patricia GIRAUD, pédiatre, praticien hospitalier AP-HM, Association Suicide et Mal-être de l'Adolescent
- ▶ Dr Boh Souleymane KOUROUMA, psychiatre, Centre Hospitalier Spécialisé Pierrefeu-du-Var
- ▶ Dr Hélène LANSADE, médecin inspecteur de santé publique, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales PACA
- ▶ Martine LENZI, infirmière scolaire, lycée professionnel Léonard de Vinci
- ▶ Dr Marie-Thérèse LORIENT, psychiatre, praticien hospitalier, Centre Hospitalier de Montperrin
- ▶ Dr Marie-Hélène PITTALUGA, médecin conseiller technique, Inspection Académique du Var
- ▶ Madeleine PULTIER, cadre supérieur de santé, correspondant en région PACA de la Haute Autorité de Santé
- ▶ Dr Claude SOUTIF, praticien hospitalier, centre hospitalier d'Avignon, correspondant en région PACA de la Haute Autorité de Santé
- ▶ Dr Pierre VERGER, directeur des études, Observatoire Régional de la Santé PACA

# PARTIE GUIDE



## Introduction

Ce guide répertoire sur la prise en charge de la crise suicidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a été élaboré et mis à jour par l'Observatoire Régional de la Santé PACA à la demande et avec le soutien financier du Groupement Régional de Santé Publique, en collaboration avec les membres d'un comité de pilotage.

Chaque année en France, environ 160 000 personnes font une tentative de suicide et 12 000 décès par suicide sont enregistrés. Le suicide constitue la première cause de mortalité entre 25 et 34 ans et la deuxième entre 15 et 24 ans. La mortalité par suicide croît progressivement avec l'âge, de manière plus marquée chez l'homme que chez la femme notamment après 65 ans.

La baisse de la mortalité par suicide est un des objectifs prioritaires de la loi de santé publique du 9 Août 2004. Le plan santé mentale 2005-2008 prévoit, dans le cadre d'une stratégie nationale d'action face au suicide, la poursuite des formations, des évaluations nationales et régionales des actions et le développement d'actions de prévention du suicide chez l'enfant et l'adolescent. Il prévoit également la mise en place d'un programme santé/justice développant la prévention du suicide des personnes détenues. En région PACA, le Programme Régional de Santé Publique (PRSP) 2006 comporte aussi un programme intitulé "Mieux repérer, prévenir et prendre en charge la souffrance psychique dont les risques suicidaires".

Ce guide est destiné aux professionnels de la région en contact avec des personnes en souffrance psychique. Il a pour objectif de les aider à repérer et à aborder la crise suicidaire et à orienter ces personnes vers des professionnels compétents. Le guide vise ainsi à favoriser la collaboration des nombreux acteurs de terrain des secteurs sanitaire et social afin de faire face plus efficacement à ce problème majeur de santé publique.

Cet ouvrage est constitué de deux parties. La première partie " guide "donne quelques repères épidémiologiques sur les comportements suicidaires dans la région PACA, des éléments pour détecter les signes précurseurs du suicide ainsi que des indications sur la conduite à tenir face à une personne qui présente un risque suicidaire. Dans cette partie, les missions des institutions, professionnels et structures jouant un rôle dans la prévention du suicide et/ou assurant la prise en charge des personnes en crise suicidaire sont également rappelées.

La seconde partie " répertoire " recense les coordonnées des personnes et des structures ressources dans la région. Ce répertoire ne prétend pas être exhaustif. Nous vous remercions de nous signaler les éventuels changements, erreurs et omissions à l'adresse suivante : [accueil@orspaca.org](mailto:accueil@orspaca.org), afin de pouvoir mettre à jour régulièrement ce répertoire.

Le guide-répertoire peut être consulté sur les sites internet suivants :

- '[www.orspaca.org](http://www.orspaca.org)' (*Observatoire Régional de la Santé PACA*)
- '[www.paca.sante.gouv.fr](http://www.paca.sante.gouv.fr)' (*Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales PACA*)
- '[www.cr-paca.fr](http://www.cr-paca.fr)' (*Conseil Régional PACA*)
- '[www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org)' (*Comité Régional d'Education pour la Santé PACA*)
- '[www.urml-paca.org](http://www.urml-paca.org)' (*Union Régionale des Médecins Libéraux PACA*)

Par ailleurs, il existe un inventaire des structures psychiatriques (établissements publics et privés) en PACA consultable sur le site de l'Agence Régionale d'Hospitalisation PACA (ARH PACA)

- '[www.arh-paca.com](http://www.arh-paca.com)'

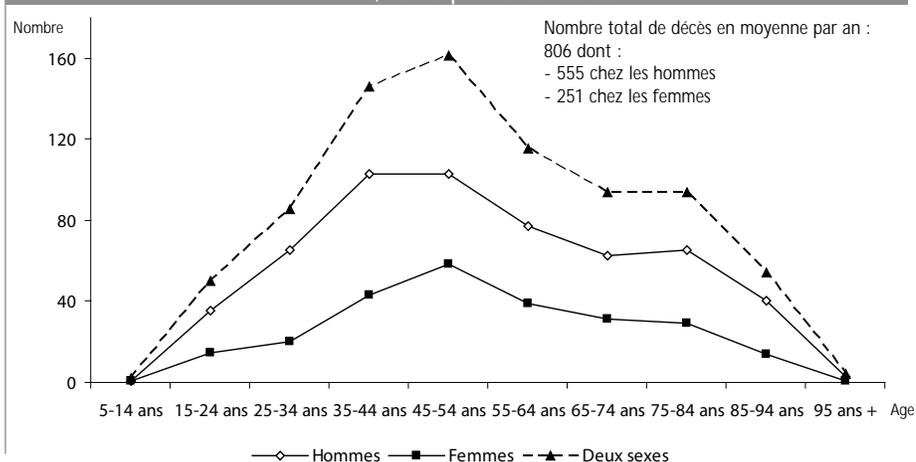
# 1. Données épidémiologiques sur les comportements suicidaires

## 1.1 Mortalité par suicide

Au moment où ce guide-répertoire a été mis à jour, les données de mortalité étaient disponibles jusqu'en 2004.

Sur la période 2002-2004, il existe, en PACA, une sous-mortalité significative par suicide chez les hommes de 12 % par rapport à la France alors que chez les femmes, la mortalité par suicide est proche de la moyenne nationale. Dans la région, le suicide représente 806 décès annuels (moyenne annuelle sur la période 2002-2004), toutes tranches d'âge confondues, soit 1,8 % de l'ensemble des causes de décès sur un an. Le nombre de décès par suicide est nettement plus important chez les hommes que chez les femmes, quel que soit l'âge : en moyenne annuelle sur cette période, 69 % des décès sont survenus chez les hommes et 31 % chez les femmes (Graphique 1).

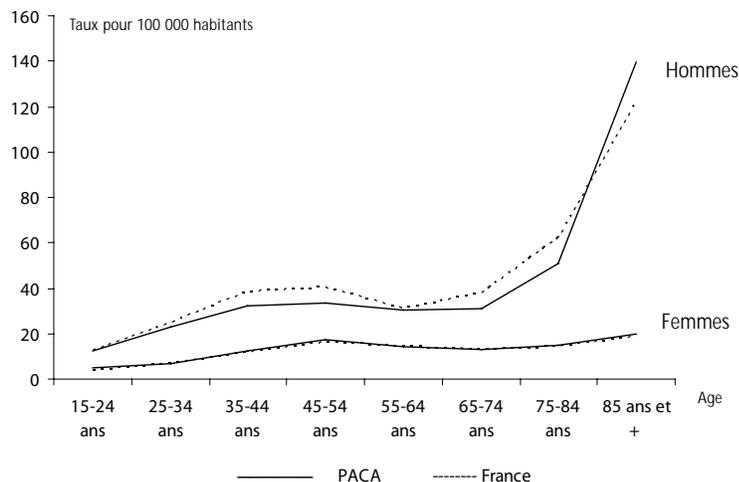
Graphique 1 : Nombre annuel moyen de décès, par sexe et âge, en PACA, sur la période 2002-2004



Source : INSERM CépiDc - Exploitation ORS PACA

De même, le taux de mortalité par suicide est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, il augmente considérablement après 65 ans alors qu'il reste relativement stable chez les femmes (Graphique 2).

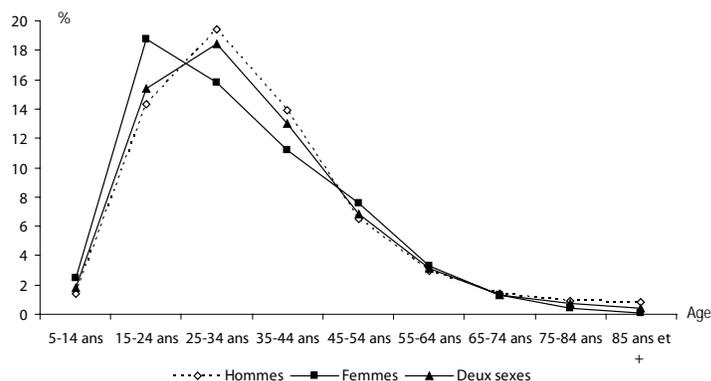
Graphique 2 : Taux de mortalité par suicide par sexe et âge, en PACA et en France, sur la période 2002-2004



Sources : INSERM CépiDc, INSEE - Exploitation ORS PACA

La part du suicide dans l'ensemble des décès varie de façon importante avec l'âge. En effet, le suicide représente 15,4 % de l'ensemble des décès chez les 15-24 ans, 18,4 % chez les 25-34 ans alors qu'il ne représente que 0,7 % de l'ensemble des décès après 65 ans (Graphique 3), les autres causes de décès étant particulièrement importantes chez les personnes âgées.

Graphique 3 : Part des décès par suicide au sein de l'ensemble des décès selon le sexe et l'âge, en PACA, sur la période 2002-2004



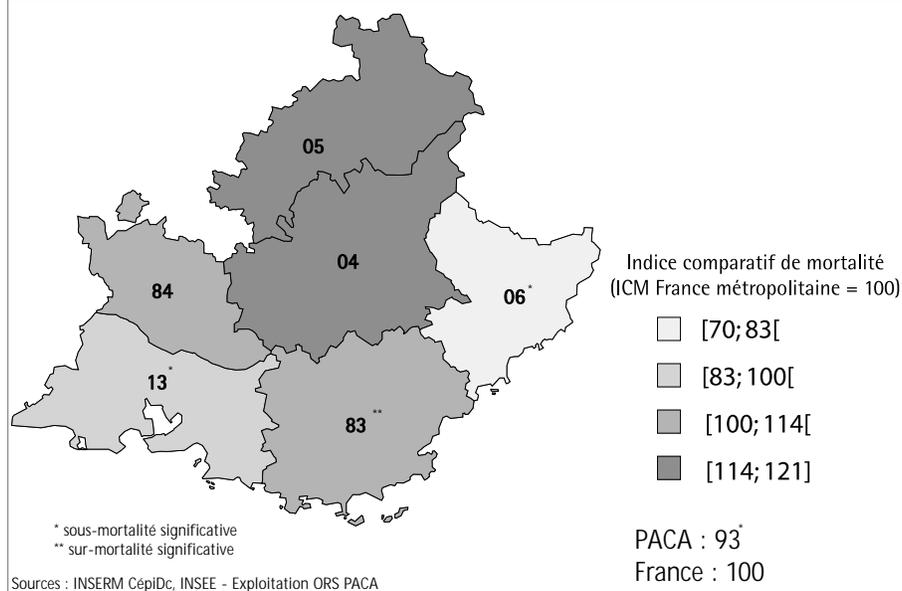
Source : INSERM CépiDc - Exploitation ORS PACA

Entre les périodes 1999-2001 et 2002-2004, la part du suicide dans l'ensemble des décès chez les 15-24 ans est passé de 11,8 % à 15,4 %. Cette hausse n'est pas liée à une augmentation du nombre de décès par suicide mais plutôt à une baisse du nombre de décès toutes causes confondues, chez les 15-24 ans.

Comme au niveau national, les suicides constituent la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité chez les jeunes de 15-24 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur après les accidents de la circulation, qui représentent 38,2 % de la totalité des décès dans cette tranche d'âges sur la période 2002-2004. Chez les 25-34 ans, les suicides représentent également la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité (18,4 %) juste derrière les accidents de la circulation, qui correspondent à 18,8 % de la totalité des décès.

Même s'il existe, globalement sur la région, une sous-mortalité par suicide de 7 % par rapport à la France pour les deux sexes confondus, trois départements présentent une surmortalité chez les sujets de 15 ans et plus, sur la période 2002-2004 : il s'agit des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var (Carte 1). Cette surmortalité n'est statistiquement significative que dans le département du Var (ICM = 113,  $p < 0,05$ ). Ces disparités départementales doivent cependant être interprétées avec prudence car la qualité de certification des causes médicales de décès varie de façon importante entre les départements. Dans le Var notamment, il est possible qu'une partie de la surmortalité par suicide soit due à une meilleure certification des causes de décès (Michel E. et al).

Carte 1 : Mortalité par suicide selon le département de domicile chez les 15 ans et plus, en PACA, sur la période 2002-2004



## 1.2 Les tentatives de suicides

Le nombre de tentatives de suicide n'est pas bien connu : celles-ci ne font pas l'objet d'un enregistrement systématique et elles ne donnent pas toutes lieu à un contact avec le système de soins. Toutefois, des estimations sont possibles à partir de différentes sources d'information. Selon les estimations de la Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques (DREES 2006), il y aurait eu en 2002, 195 000 tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins (dans la population générale française).

A partir d'une enquête sur la prise en charge hospitalière des jeunes suicidants en région PACA (Verger et al. 2004), le nombre annuel de nouvelles tentatives de suicide dans la région en 2001 a pu être estimé : il serait de l'ordre 2 600 chez les jeunes de 11-25 ans, soit un nombre plus de 50 fois supérieur au nombre de décès dans cette tranche d'âge la même année (48 décès). Les tentatives de suicide chez les 15-24 ans seraient en effet 30 à 60 fois plus fréquentes que les suicides (ANAES 1998).

## 1.3 Les facteurs de risque des comportements suicidaires

De nombreuses études épidémiologiques ont été réalisées pour connaître les facteurs pouvant favoriser les comportements suicidaires (facteurs de risque).

Lorsqu'une étude montre un lien statistiquement significatif entre la crise suicidaire et un facteur de risque, cela signifie qu'il y a plus de risques d'observer un comportement suicidaire en présence de ce facteur qu'en son absence. Néanmoins, cette association statistique est souvent observée à partir de données d'enquêtes transversales, ce qui ne permet pas de conclure à une relation de causalité (Choquet and Granboulan 2004).

Tous les auteurs estiment que la crise suicidaire résulte de la conjonction et de l'interaction de plusieurs facteurs de risque (ANAES 2000).

### 1.3.1 Les facteurs de risque sociaux et familiaux

Selon Kaplan et Beautrais, le faible niveau éducatif des parents, le faible revenu, le nombre élevé d'enfants dans la famille, la mobilité résidentielle semblent augmenter le risque de tentative de suicide grave chez les adolescents (Beautrais et al. 1996, Kaplan et al. 1997).

Toutefois, la qualité de la relation intra-familiale est aussi en cause. La dissociation familiale (divorce, décès), le manque de proximité émotionnelle et les difficultés de communication au sein de la famille augmentent le risque de passage à l'acte (Choquet and Granboulan 2004).

Le statut matrimonial apparaît comme un facteur extrêmement corrélé au suicide et aux tentatives de suicide, le mariage jouant un rôle protecteur (Séguin and Terra 2001).

L'isolement social au sens large peut être un facteur de risque du suicide. Il est d'ailleurs possible d'interpréter la fréquence élevée du suicide chez les chômeurs de cette façon (INED, 1999). De même, les jeunes suicidants sont moins fréquemment scolarisés et plus souvent au chômage que les autres jeunes du même âge (Choquet and Granboulan 2004).

### 1.3.2 Les facteurs individuels et liés à la personnalité

L'existence d'antécédents de tentative de suicide personnels et familiaux représente un autre facteur de risque important. En effet, des taux de suicide plus élevés ont été observés chez les jeunes ayant des antécédents familiaux de suicide par rapport à des jeunes n'ayant pas ce type d'antécédents (Beautrais 2000).

De nombreuses études se sont intéressées aux traits de personnalité qui pourraient prédisposer à la survenue d'un comportement suicidaire. Mais, les connaissances accumulées ne permettent pas de conclure de façon non équivoque sur des traits de caractère spécifiques.

L'homosexualité paraît relativement fréquente parmi les suicidants (Bagley and Tremblay 1997). On peut penser que, à l'âge où les hétérosexuels construisent leur vie de couple (cohabitation, projet d'enfant), les homosexuels vivent une période particulièrement difficile liée à la révélation de leur homosexualité à l'entourage familial, professionnel et social, ainsi qu'au manque de lieu de parole vis-à-vis de ce problème (Choquet and Granboulan 2004).

### 1.3.3 Les facteurs de risque psychiatriques

De nombreuses recherches ont mis en évidence que les troubles de l'humeur, l'abus de substances psychoactives et les comportements antisociaux jouent un rôle majeur dans la survenue des comportements suicidaires, chez les jeunes en particulier (Beautrais et al. 1999, Hawton et al. 1999).

Les études fondées sur la reconstitution de la biographie des sujets qui se sont suicidés ont montré que plus de 90 % d'entre eux sont affectés par un ou plusieurs troubles psychiatriques. Les plus fréquents sont la dépression (50 % des cas), l'alcoolisme (30 %) et la schizophrénie (6 %). Par ailleurs, un trouble de la personnalité est retrouvé chez environ 35 % de ces personnes. Les études de suivi de patients psychiatriques vont dans le même sens puisqu'elles montrent que le risque de décéder par suicide est multiplié par 20 en cas de dépression, par 8 en cas de schizophrénie, par 7 en cas de trouble de la personnalité et par 6 en cas d'alcoolisme (Séguin and Terra 2001).

### 1.3.4 Les événements de vie et les facteurs environnementaux

De nombreuses études ont établi un lien temporel entre des événements de vie et le risque suicidaire. Ces événements peuvent intervenir comme des facteurs prédisposants (pertes précoces d'un membre de la famille, maltraitance dans l'enfance, abus sexuels et physiques, douleurs physiques, maladies sévères...) ou comme des facteurs précipitants (conflit interpersonnel, rupture sentimentale...). Selon plusieurs études, la majorité des personnes qui se sont suicidées ont vécu un événement de vie marquant dans les trois mois ayant précédé leur décès. Le rôle de ces événements est particulièrement important chez les adolescents (ANAES 2000).

Les facteurs environnementaux et contextuels ont aussi fait l'objet de nombreuses recherches. Elles ont porté notamment sur les phénomènes de "contagiosité du suicide", sur l'influence des médias, l'accès aux méthodes de suicide. Leurs résultats sont cependant sujet à caution.

Les facteurs protégeant contre le suicide sont peu connus mais ils suscitent un intérêt éminent. Des études portent sur diverses formes de soutien social mais l'impact de ces facteurs devrait être précisé en fonction de l'âge et du sexe. D'autres études insistent sur le rôle des "compétences individuelles" : capacité à faire face, estime de soi, valeurs morales vis à vis du suicide...



## 2. Les idées reçues sur le suicide

Il existe de nombreuses idées reçues sur le suicide liées à des perceptions fausses sur les comportements suicidaires (Séguin and Terra 2001).

### ▶ " CEUX QUI EN PARLENT NE LE FONT PAS "

Quatre vingt pour cent des sujets qui font une tentative de suicide ou se suicident expriment de telles idées dans les mois qui précèdent le passage à l'acte.

*Il faut prendre très au sérieux toute allusion au suicide ou à la mort. Le suicide est l'aboutissement d'un processus au cours duquel la personne donne des signes de sa détresse et de son intention suicidaire.*

### ▶ " LE GESTE SUICIDAIRE RÉSULTE D'UN CHOIX "

Par le biais du suicide, l'individu ne cherche pas nécessairement la mort mais une manière de mettre fin à une souffrance qui a atteint un niveau insupportable. *Le suicide apparaît souvent comme le seul recours qui demeure, la seule possibilité que l'individu en souffrance perçoit et à laquelle il porte de plus en plus attention ; le suicide ne résulte pas d'un choix mais au contraire d'un manque de choix.*

### ▶ " LE GESTE SUICIDAIRE, SIGNE DE LÂCHÉTÉ OU DE COURAGE "

La plupart des personnes suicidaires ne justifie pas le suicide comme un geste de lâcheté ou de courage. *Le suicide est une manière de mettre fin à la souffrance : il n'y a pas d'autre choix possible.*

▶ " SUICIDAIRE UN JOUR, SUICIDAIRE TOUJOURS "

Des tentatives de suicide et des idéations suicidaires peuvent se produire lors d'une période de crise. *Lorsque cette crise est passée, il se peut que la personne ait acquis de nouvelles compétences pour résoudre ses problèmes et qu'elle ne revive plus de crise suicidaire.*

▶ " L'AMÉLIORATION QUI SUIT UNE CRISE SUICIDAIRE SIGNIFIE QUE LE RISQUE EST PASSÉ "

La personne suicidaire peut choisir de rassurer son entourage en laissant croire qu'elle va mieux. Le risque est que celui-ci devienne moins vigilant et que la personne suicidaire choisisse ce moment pour préparer son scénario de passage à l'acte en toute tranquillité.

▶ " LE SUICIDE EST HÉRÉDITAIRE OU SE RETROUVE DANS LES MÊMES FAMILLES "

Le suicide n'est ni héréditaire ni transmis génétiquement même si les dimensions familiales peuvent avoir un effet déterminant sur la trajectoire de vie d'un individu. Le comportement suicidaire résulte de l'interaction complexe de facteurs bio-psycho-sociaux et culturels, qui, pris isolément, ne peuvent expliquer à eux seuls le recours au suicide.

► " PARLER DU SUICIDE À UNE PERSONNE PERTURBÉE LUI DONNERA L'IDÉE DE PASSER À L'ACTE "

Parler du suicide, c'est avant tout ouvrir la porte à un dialogue, permettre l'expression de la souffrance de l'autre et en accepter l'existence. Il faut en parler mais pas de n'importe quelle manière et pas dans n'importe quelles conditions.

*Le rejet, le sentiment de ne pas être entendu et le fait de ne pas en parler peuvent pousser la personne suicidaire à agir plus vite.*

► " LES PERSONNES QUI MENACENT DE SE SUICIDER NE LE FONT QUE POUR ATTIRER L'ATTENTION "

*Si une personne tente de manipuler une autre personne en menaçant de se suicider, il faut être conscient que cette attitude révèle un trouble sévère et qu'il est important de vérifier sa nature.*

► " LES PERSONNES QUI PENSENT AU SUICIDE SOUFFRENT SOUVENT D'UNE MALADIE MENTALE "

Une crise suicidaire n'indique pas nécessairement que la personne a une maladie mentale et toutes les personnes qui se suicident n'ont pas nécessairement une maladie mentale, même si celle-ci constitue un facteur de risque indéniable du suicide.

### 3. La crise suicidaire

La crise suicidaire est une crise psychique dont le risque majeur est le suicide. En effet, ce peut être la seule solution à laquelle la personne pense pour arrêter sa souffrance. D'une durée de 6 à 8 semaines, la crise suicidaire constitue un moment d'échappement pendant lequel la personne présente un état d'insuffisance de ses moyens de défense, la mettant en situation de vulnérabilité et de souffrance, pas toujours apparentes, et de rupture.

La fréquence des crises suicidaires est estimée à 4 pour 100 habitants. On peut en déduire, après exclusion des enfants en bas âge, que 2 millions de personnes vivent une crise suicidaire chaque année en France (GTNDO 2003).

#### 3.1 Les signes d'alerte d'une crise suicidaire

Les dires ou comportements de la personne peuvent être précurseurs d'une tentative de suicide.

Le repérage de la crise suicidaire s'appuie sur trois types de signes :

##### 3.1.1 Les propos d'une personne suicidaire

► Messages verbaux directs :

*" La vie ne vaut pas la peine ", " Je veux en finir ", " Je n'ai plus la force de me battre ", " Je sais comment ne plus souffrir "...*

► Messages verbaux indirects :

*" Je suis inutile ", " Vous seriez bien mieux sans moi ", " Vous allez être soulagés quand je ne serai plus là... ", " Je n'aurai bientôt plus aucun problème ", " Je vais faire un long voyage "...*

### 3.1.2 Les indices comportementaux

- ▶ Changements radicaux dans les attitudes, dans les comportements
- ▶ Retrait, isolement, repli sur soi
- ▶ Conduites violentes extériorisées
- ▶ Plaintes somatiques
- ▶ Changements dans les habitudes alimentaires (manger davantage ou moins) et de sommeil (insomnie ou sommeil prolongé)
- ▶ Consommation de drogues, d'alcool, de médicaments
- ▶ Diminution de la performance scolaire ou au travail et perte du goût des loisirs
- ▶ Absentéisme scolaire
- ▶ Changements dans la tenue vestimentaire, dans les habitudes d'hygiène personnelle
- ▶ Acquisition des moyens : achat d'une arme à feu, de corde, accumulation de médicaments
- ▶ Dons soudains d'objets significatifs pour la personne
- ▶ Mise en ordre de ses affaires : écrire à des amis pour régler une querelle, faire son testament

### 3.1.3 Les indices affectifs

- ▶ Désintérêt, perte de plaisir, de désir
- ▶ Pleurs, tristesse, apathie, découragement
- ▶ Incohérence, confusion dans le langage en particulier chez les personnes âgées
- ▶ Brusques changements dans l'humeur, agressivité
- ▶ Emotions contradictoires et changeantes : rires suivis de pleurs, colère

### 3.2 Comment agir face à une personne présentant des signes suicidaires ?

Si vous êtes inquiet, communiquez avec une **personne formée et particulièrement impliquée** dans le repérage de la crise suicidaire, dont vous trouverez les coordonnées dans la partie répertoire du guide :

- ✓ Pour vous aider à évaluer l'urgence de la situation et à organiser une prise en charge
- ✓ Pour recevoir vous-même un soutien

#### ► **CE QU'IL FAUT ÉVITER DE FAIRE**

- Tenir des propos moralisateurs
- Faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir
- Banaliser, sous-estimer la souffrance
- Donner des recettes du bonheur
- Rester seul dans votre intervention

#### ► **CE QU'IL FAUT FAIRE**

**Respecter la personne suicidaire :**

- Ne pas juger, mais établir un climat de confiance, de chaleur humaine, d'authenticité
- Ecouter la personne et lui permettre de dire sa souffrance et de verbaliser ses plaintes
- Oser la question du suicide : voulez-vous vous suicider ? Où, quand, comment ? Avez-vous déjà tenté de le faire ?

**Apprécier la dangerosité et l'urgence :**

- Le niveau de souffrance
- Le degré d'intentionnalité (imminence du passage à l'acte)
- Les éléments d'impulsivité (la personne est-elle connue comme impulsive ?)
- L'existence d'un élément précipitant
- La présence de moyens dangereux à disposition (médicaments, armes à feu...)
- La capacité de soutien de l'entourage proche

### S'engager pour prévenir l'acte suicidaire :

- Dans l'attente de la mise en place d'autres " solutions " que le suicide, s'entendre sur une promesse de " non-suicide "
- Accompagner la personne dans son premier contact avec une personne-ressource
- En cas d'urgence, ne pas hésiter à hospitaliser la personne
- Mettre sous clés les armes à feu, les médicaments ou tout autre moyen susceptible d'être utilisé
- Casser l'isolement de la personne en s'appuyant sur son réseau relationnel
- Rester disponible pour l'écoute si la personne en éprouve le besoin ou l'envie tout en évaluant ses propres limites d'intervention face à la situation

## 4. Les problèmes spécifiques selon les patients

### 4.1 Les jeunes

Les tentatives de suicides chez les adolescents représentent un problème majeur de santé publique. Le suicide est la deuxième cause de décès dans la tranche d'âge 15-24 ans et cette mortalité est évitable... Quant aux tentatives de suicide, elles ne cessent d'augmenter, même dans les tranches d'âges plus jeunes. Ainsi, 9 % des adolescents de 14 à 19 ans auraient déjà fait une tentative de suicide.

C'est la souffrance qui mène un adolescent à ce geste ultime ; il est donc capital de ne pas la banaliser. C'est sa façon de nous interpeller.

On doit savoir qu'à court terme, les tentatives de suicides sont suivies d'une récurrence précoce dans un tiers des cas. A plus long terme, les risques sont le décès mais aussi des séquelles lourdes tant au niveau psychique (troubles psychiatriques, dépression...) que social (difficultés d'intégration, chômage...).

Par la réalisation d'une tentative de suicide, les adolescents manifestent rarement une réelle volonté de mourir mais plutôt l'espoir de sortir d'une situation qu'ils jugent sans issue. Ce n'est donc pas un renoncement mais une vraie revendication de vie.

La prévention de l'acte suicidaire implique d'écouter la souffrance "déposée" par l'adolescent, en créant un climat d'empathie et de confidentialité afin d'éviter de courir le risque élevé, de l'exposer à un passage à l'acte plus explicite.

## 4.2 Les personnes âgées

En Provence-Alpes Côte d'Azur, le nombre annuel moyen de décès par suicide chez les personnes de 65 ans et plus était de 235 sur la période 1999-2001, ce qui représente 31 % de l'ensemble des décès par suicide de la région, tous âges confondus. Le décès par suicide fait plus fréquemment suite que chez les adultes jeunes à une première tentative de suicide.

Qu'il s'agisse de la mort comme échéance naturelle et inévitable de la vie, ou de la mort provoquée, la personne âgée n'est pas seulement dévaluée parce qu'elle est vieille et que son autonomie diminue mais aussi parce qu'il faut se résigner à sa perte. Tout est donc mis en place dans le Grand Age pour que le suicide vienne mettre un terme à "une vie qui ne vaut plus la peine d'être vécue".

Socialement plus banalisé que celui des jeunes, le suicide des personnes âgées est mal connu alors que sa fréquence est la plus élevée par rapport à la population générale. La connaissance de son existence est le meilleur levier de prévention de passages à l'acte dans cette tranche d'âge.

Il faut donc rappeler l'extrême vigilance nécessaire chez la personne qui vient de faire une tentative de suicide car la récurrence est fréquente, souvent fatale compte tenu des moyens utilisés (noyade, pendaison, défenestration, arme à feu, nombreux médicaments à disposition immédiate). Chez les personnes âgées, la présence d'un trouble dépressif et/ou d'une maladie hyperalgique est très fréquente de même que l'annonce de pathologies invalidantes ou à pronostic péjoratif ; les situations de rupture (mort de proches, disparition de l'animal de compagnie...), l'isolement social et/ou familial, la perte d'autonomie, la notion de maltraitance sont autant de facteurs à explorer et à traiter en amont de la crise suicidaire (traitement systématique de la dépression chez la personne âgée, traitement des déficits sensoriels et du handicap qui peuvent être des facteurs d'isolement, amélioration du cadre de vie...).

## 5. Les formations : " reconnaître et prendre en charge une crise suicidaire "

Les formations au repérage de la crise suicidaire s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 5 juillet 2001<sup>1</sup> relative à la stratégie nationale d'actions face au suicide, 2000-2005. Un des axes importants de cette circulaire est la formation de formateurs (universitaires de psychiatrie et universitaires de psychologie) à raison d'au moins un binôme formateur par région. Ces binômes sont chargés, au niveau local, de former au repérage de la crise suicidaire des " personnes ressources ", susceptibles, au cours de leur activité professionnelle ou bénévole, d'être confrontées à des personnes suicidaires. Il s'agit notamment de médecins, infirmiers, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, surveillants pénitentiaires, etc...

La région compte un certain nombre de binômes formés au repérage de la crise suicidaire dont les coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide. Ces binômes ont à leur tour formé 420 personnes dans la région en 2003 et 2004.

## 6. Les missions des structures et professionnels assurant la prévention et/ou la prise en charge des personnes ayant des idées suicidaires

### 6.1 L'Education Nationale

La majorité des jeunes fréquentant l'école, le milieu scolaire apparaît comme un lieu approprié pour développer des actions de prévention et accompagner les élèves présentant des risques suicidaires.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté de chaque établissement scolaire organise les actions de prévention à l'intérieur de celui-ci en associant, aux membres de la communauté éducative, les élèves, les parents et les partenaires extérieurs, dans une logique de réseau et de renforcement des liens.

Le repérage et l'accompagnement individuel des élèves en détresse et à risque suicidaire sont réalisés par l'équipe scolaire dans son ensemble (infirmières, assistantes sociales, conseillers principaux d'éducation, médecins, conseillers d'orientation, psychologues, enseignants...)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Circulaire DGS/SD 6 C n°2001-318 du 5 juillet 2001 relative à la stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 : actions prioritaires 2001.

<sup>2</sup> Bulletin Officiel de l'éducation nationale n°46 du 11 décembre 2003 : La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation ; chapitre II " Mieux connaître, mieux repérer et prendre en compte les signes de souffrances psychiques des enfants et des adolescents ".

Tout changement soudain des performances et de l'assiduité scolaires (absences inexpliquées ou répétées sans autorisation) ou du comportement personnel de l'enfant et de l'adolescent (mauvaise conduite en classe, incidents avec violence, consommation de produits illicites, ...) peut être révélateur d'une détresse majeure et d'un risque de suicide<sup>3</sup>. L'élève lui-même peut être demandeur d'écoute, de soutien, de conseils pour lui-même ou pour d'autres.

Au niveau départemental, il existe une cellule ressource au sein de chaque inspection académique composée du médecin, de l'infirmière et de l'assistante sociale, conseillers techniques de l'inspecteur d'académie. Cette cellule se charge, en cas de situation d'urgence, de la mise en place et de la coordination de cellules d'écoute au sein des établissements concernés. Depuis janvier 2001, les services de santé scolaire se nomment " Missions de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE) " ; ils sont présents dans chaque département (une inspection académique par département) et leurs coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide.

#### ► LES BUREAUX D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE (BAPU)

Les BAPU offrent la possibilité à tous les étudiants souffrant de difficultés d'ordre personnel (affectives ou relationnelles) ou présentant des troubles psychiques importants, de bénéficier d'un soutien psychologique sous forme d'entretiens ponctuels ou d'une prise en charge à plus ou moins long terme. L'équipe thérapeutique est constituée de psychanalystes qu'ils soient psychiatres ou psychologues de formation. Le suicide fait partie des problématiques abordées au BAPU de Marseille qui travaille, d'ailleurs avec les urgences psychiatriques lorsqu'elles sont en relation avec les étudiants.

Il existe un BAPU à Marseille avec une antenne à Aix-en-Provence ; ses coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide.

#### ► LES SERVICES UNIVERSITAIRES DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

La Médecine Préventive est un service inter-universitaire gratuit, ouvert à tous les étudiants inscrits à l'université. Les missions des SUMPPS<sup>4</sup> sont l'éducation à la santé des étudiants et la prévention. Ces services organisent des campagnes

<sup>3</sup> Guide de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002 : " la prévention du suicide : indications pour le personnel soignant et le milieu scolaire ".

<sup>4</sup> Décret n°88-520 du 3 mai 1988 relatif aux services de médecine préventive et de promotion de la santé.

de sensibilisation, par exemple sur les conduites à risque pour la santé et réalisent un contrôle médical préventif des étudiants (visite médicale obligatoire pour les primo entrants), afin de dépister les risques et les problèmes de santé susceptibles d'entraver le bon déroulement de leur cursus universitaire.

Dans la plupart des SUMPPS, des consultations de psychologie peuvent être proposées aux étudiants en mal-être et en souffrance psychologique. En fonction des besoins individuels identifiés lors de l'entretien médical, l'équipe médicale peut aussi orienter les étudiants vers des professionnels de santé extérieurs ou les services hospitaliers.

Dans la région, il y a sept SUMPPS : cinq dépendent de l'académie d'Aix-Marseille (situés à Marseille, Avignon et Aix-en-Provence) et deux de l'académie de Nice (situés à Toulon et Nice). Leurs coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide. Par ailleurs, le service Inter-Universitaire de la médecine préventive de l'académie d'Aix-Marseille dispose d'un site Internet (<http://www.sante-univ-mrs.fr>) sur lequel figure un grand nombre d'informations.

## 6.2 Les services de santé au travail

Le médecin du travail a un rôle essentiellement préventif qui consiste à éviter toute altération de la santé physique et psychique des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et leur état de santé (code du travail, article L241-2). Il intervient dans le respect absolu des secrets médical et professionnel. Son rôle face au risque suicidaire se décline à la fois sur un axe individuel et collectif (Gressier et al. 2004).

Sur le plan individuel, au cabinet médical et/ou en entreprise le médecin du travail peut repérer le risque suicidaire, effectuer la prise en charge initiale et orienter la personne concernée vers une structure de soins appropriée afin de prévenir le passage à l'acte. De part sa spécificité (accès au milieu professionnel, etc...), le médecin du travail peut repérer la participation de l'environnement professionnel dans la conduite suicidaire. Il a en charge l'aptitude et les propositions d'aménagement du poste de travail des salariés.

Sur le plan collectif au sein de l'entreprise, il peut avoir une action de prévention primaire, c'est à dire intervenir avant une situation de crise. En particulier, toutes les actions limitant les stress professionnels, la souffrance liée au travail, contribuent à réduire le risque suicidaire. Enfin, le médecin du travail joue un

rôle dans l'accompagnement de l'entourage professionnel en cas de passage à l'acte.

## 6.3 Les structures de santé

### 6.3.1 Le SAMU et les services des urgences (UPATOU, SAU, POSU)

Plusieurs services hospitaliers peuvent être impliqués dans la prise en charge des suicidants mais le premier contact hospitalier s'établit généralement avec le service des urgences qui oriente, ensuite, vers d'autres structures, spécialisées ou non, ou vers le domicile.

L'organisation des urgences repose sur un réseau de soins gradués qui doit offrir partout un accueil de proximité et permettre de répondre à toutes les situations pathologiques, par des réseaux de complémentarité et dans des délais adaptés.

Ce maillage permet, sur l'ensemble de la région, d'offrir une Unité de Proximité d'Accueil, de Traitement et d'Orientation des Urgences (UPATOU) ou un Service d'Accueil et de traitement des Urgences (SAU) accessible à la population dans des délais n'excédant pas 45 minutes<sup>5</sup>.

#### ► Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)

Les SAMU-centres 15, en amont des services d'accueil des urgences, du fait de leur fonctionnement permanent, de la gratuité de l'appel et de la facilité d'accès du numéro régulent les appels afin de proposer une réponse adaptée. Ils régulent également la prise en charge des urgences psychiatriques en articulation avec l'ensemble des structures psychiatriques et des médecins libéraux<sup>6</sup>. Il existe un SAMU par département, joignable en composant le 15.

#### ► Les Unités de Proximité, d'Accueil, de Traitement et d'Orientation des Urgences (UPATOU)

Les UPATOU accueillent et réorientent les patients qu'elles ne sont pas en mesure de prendre en charge sur place. Ces unités sont tenues, comme tous les sites d'accueil d'urgences, de recevoir toutes les personnes qui se présentent, 24 heures sur 24. En région PACA, quarante et une autorisations ont été délivrées pour des UPATOU ; les coordonnées des établissements habilités figurent dans la partie répertoire du guide.

<sup>5</sup> Bulletin d'information de l'Agence Régionale d'Hospitalisation PACA n°12 / Décembre 2000 - Février 2001, Spécial Urgence.

<sup>6</sup> Circulaire n°39/92 DH.PE/DGS.3C/ du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques.

### ► Les Services d'Accueil et de traitement des Urgences (SAU)

Les SAU accueillent et traitent tous types d'urgences, y compris la détresse vitale. Pour ce faire, ils disposent d'un plateau technique adapté à toutes les urgences, y compris dans leurs formes les plus sévères. En région PACA, il existe huit SAU dont les coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide.

### ► Les POles Spécialisés d'Urgence (POSU)

Les POSU sont de véritables S.A.U spécialisés, dotés, 24h/24, d'une équipe médicale spécialisée et paramédicale affectée exclusivement à l'accueil des urgences de la spécialité concernée. Il existe trois POSU en région PACA spécialisés dans l'accueil des urgences pédiatriques. Leurs coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide.

## 6.4 La psychiatrie : une spécialité médicale

Le psychiatre est un médecin spécialisé, qualifié pour soigner différents types de souffrance psychique. Certains sont spécialisés dans les soins aux adultes, d'autres aux enfants et adolescents. Il peut exercer en institution (hôpital, clinique, institut, ...) ou en cabinet, en secteur public ou en secteur libéral. Docteur en médecine, il peut prescrire un traitement médicamenteux psychotrope, indiquer une hospitalisation mais aussi proposer une psychothérapie.

Il est de la compétence du psychiatre de reconnaître l'imminence d'une crise suicidaire chez une personne et d'adapter la prise en charge en fonction de la gravité du diagnostic.

Suivant la circulaire du 15 mars 1960<sup>7</sup>, la psychiatrie publique a divisé les départements en un certain nombre de secteurs géographiques. A l'intérieur de chacun d'eux, une même équipe médico-sociale doit assurer pour tous les patients une continuité des soins depuis le dépistage jusqu'à la fin du traitement. Il existe des secteurs de psychiatrie adulte et des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile prenant en charge les adolescents de moins de 16 ans, en principe. La région PACA est divisée en 64 secteurs de psychiatrie adulte et 24 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

<sup>7</sup> Circulaire du 15 mars 1960 relative au programme d'organisation et d'équipement en matière de lutte contre les maladies mentales.

Le psychiatre peut être amené à intervenir dans les services de médecine et de chirurgie. La psychiatrie de liaison est destinée à apporter des réponses (évaluation, traitement, orientation) aux troubles psychiatriques émergeant à l'occasion d'une hospitalisation somatique d'un patient, ainsi qu'à son entourage ou aux soignants. Elle marque ainsi une volonté de rapprochement entre la prise en charge somatique et la psychiatrie, en faisant intervenir des équipes de soins psychiatriques en dehors des établissements ou services spécialisés en santé mentale.

#### 6.4.1 Les urgences psychiatriques

La majorité des patients souffrant d'une urgence psychiatrique arrive dans les services d'urgences générales des centres hospitaliers où les possibilités de réponse sont extrêmement variables : de nombreux centres hospitaliers ne disposent pas d'un psychiatre aux urgences ; pour les autres, la présence d'un psychiatre varie du passage d'un vacataire le matin à une présence permanente avec garde. Certains centres hospitaliers disposent de services spécifiques pour les urgences psychiatriques : les services d'urgences psychiatriques ou les unités d'accueil d'urgences psychiatriques.

Par ailleurs, la prise en charge de l'urgence psychiatrique est organisée de façon diverse selon les secteurs, en fonction des structures dont ils disposent et de la présence ou non de lieux d'accueil équipés pour l'urgence. Les patients souffrant d'une urgence psychiatrique peuvent être pris en charge par les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les Centres d'Accueil Permanent (CAP) et les centres de crise.

Les centres hospitaliers assurant principalement des soins spécialisés en psychiatrie (CHS), avec ou sans unité d'accueil d'urgence, se situent davantage au deuxième niveau de l'urgence, les patients leur étant adressés soit par les centres hospitaliers assurant des soins généraux soit par les CMP. Mais ils peuvent aussi accueillir directement des urgences.

Enfin, les consultations en urgence des généralistes, des psychiatres libéraux, celles des regroupements de professionnels spécialisés dans la réponse à l'urgence psychiatrique ainsi que l'hospitalisation en urgence dans les cliniques privées interviennent également dans la prise en charge des patients souffrant d'une urgence psychiatrique<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Circulaire n°39/92 DH.PE/DGS.3C/ du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques.

#### 6.4.2 Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) est, dans le dispositif de soins en psychiatrie, le pivot autour duquel s'articule le dispositif du secteur psychiatrique et s'organisent toutes les actions extra hospitalières, en lien avec l'hospitalisation à temps partiel ou à temps plein<sup>9</sup>. Il est défini comme une unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisant des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et les interventions à domicile<sup>10</sup>. Il peut comporter des antennes auprès de toute institution ou établissement nécessitant des prestations psychiatriques ou de soutien psychologique.

Lieu d'accueil et de soins, le CMP est considéré comme le premier interlocuteur pour la population, devant répondre à toute demande de soins en psychiatrie et santé mentale ou orienter vers d'autres structures du champs médical si nécessaire. Il assure également un travail de réseau avec les structures sociales et associatives.

Le CMP est souvent sollicité le premier pour les situations de crise impliquant plusieurs partenaires (famille, entourage, services sociaux, associations). Il joue un rôle important dans la prévention du risque suicidaire et le suivi des personnes ayant effectué une tentative de suicide<sup>11,12</sup>.

Il existe des CMP infanto-juvéniles réservés aux enfants et adolescents (la limite d'âge dépend souvent du secteur) qui dépendent des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. De même, il existe des CMP réservés aux adultes.

#### 6.4.3 Les Centres d'Accueil Permanent de 48 heures (CAP 48, CAP 72)

Les Centres d'Accueil Permanent (CAP) sont des centres médico-psychologiques habilités à répondre à l'urgence psychiatrique. Ils sont ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre et disposent notamment d'une permanence téléphonique reliée aux organismes d'aide médicale urgente. Ils organisent l'accueil, l'orientation et, le cas échéant, des soins d'urgence ambulatoires et à domicile<sup>13</sup>. Ces centres peuvent comporter quelques lits pour des prises en charge n'excédant pas quelques jours (en moyenne 72 heures).

<sup>9</sup> Circulaire du 14 mars 1990 relative aux orientations de la politique de santé mentale.

<sup>10</sup> Arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales, comportant ou non des possibilités d'hébergement.

<sup>11</sup> Circulaire n°70 du 11 décembre 1992 relative aux orientations de la politique de santé mentale en faveur des enfants et des adolescents.

<sup>12</sup> Plan d'actions pour le développement de la psychiatrie et la promotion de la santé mentale, 2003.

<sup>13</sup> Arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales, comportant ou non des possibilités d'hébergement.

#### 6.4.4 Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

Intermédiaires entre le dispositif de soin et le dispositif général d'éducation, les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) occupent une place particulière dans le dispositif médico-social. Ce sont des centres de consultation et de suivi s'adressant à des enfants et adolescents présentant des troubles du langage (et de la parole), des troubles moteurs, des troubles de la personnalité ou du comportement, des troubles relationnels ou difficultés scolaires.

Les CMPP allient, dans le cadre d'actions ambulatoires de prévention et d'intégration, des techniques psychothérapeutiques et rééducatives qui prennent en compte l'environnement familial, scolaire et social. Ils accueillent un nombre important d'enfants et d'adolescents relevant du champ d'intervention de la santé mentale. Le fonctionnement de leurs équipes trouve de nombreux points de convergence avec celui des équipes des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile<sup>14</sup>.

Seules les coordonnées des CMPP ayant un " dispositif " de consultation rapide des urgences figurent dans la partie répertoire du guide.

### 6.5 Les services de soins aux personnes détenues

Durant les vingt dernières années, le nombre de suicides survenus en détention a considérablement augmenté. Ainsi, le taux de suicide pour 10 000 détenus est passé de 10 en 1980 à 22,8 en 2002 faisant de ce problème une préoccupation majeure en milieu pénitentiaire<sup>15</sup>.

#### 6.5.1 L'administration pénitentiaire

Les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire sont en première ligne auprès des personnes détenues et jouent un rôle essentiel dans la prévention du suicide par :

- le repérage des détenus en situation de crise suicidaire et leur orientation vers les dispositifs d'aide ;
- leur action propre dans le cadre de leur mission de réinsertion.

<sup>14</sup> Circulaire n°70 du 11 décembre 1992 relative aux orientations de la politique de santé mentale en faveur des enfants et des adolescents.

<sup>15</sup> Prévention du suicide des personnes détenues - Rapport de mission - J.L. Terra - décembre 2003 ;

### 6.5.2 Les Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) et les Services Médicaux Psychologiques Régionaux (SMPR)

La prise en charge sanitaire des personnes détenues est confiée au service public hospitalier. Des Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) sont installées au sein de chaque prison et leur équipe de soins somatiques est chargée de la prise en charge des problèmes de médecine générale. Chaque détenu arrivant bénéficie notamment d'un examen médical lors duquel une évaluation des troubles dépressifs éventuels et de l'urgence suicidaire peut être réalisée.

Sur le plan de la prise en charge psychiatrique, il existe, dans chaque région pénitentiaire, au moins un Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), structure de base du Secteur de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (SPMP). Doté d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, assistants sociaux...) il assure, auprès de la population incarcérée une mission de :

- prévention, diagnostic (notamment par le repérage précoce des troubles chez les arrivants) et de soins (courants et intensifs) des troubles mentaux ;
- lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies ;
- coordination régionale des prestations psychiatriques délivrées à la population pénale de la région desservie.

Dans les établissements pénitentiaires non dotés de SMPR, les soins psychiatriques ambulatoires sont dispensés au sein des Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) par l'équipe de psychiatrie générale du secteur et, le cas échéant, pour les mineurs incarcérés, par l'équipe du secteur de psychiatrie infanto-juvénile<sup>16,17,18</sup>.

Les UCSA et les SMPR travaillent en étroite collaboration. En région PACA, on compte deux SMPR (à la Maison d'arrêt de Nice et au Centre Pénitentiaire des Baumettes) et onze UCSA. Leurs coordonnées figurent dans la partie répertoire du guide.

<sup>16</sup> Arrêté du 14 décembre 1986, modifié par l'arrêté du 10 mai 1995, relatif au règlement intérieur type fixant organisation des Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR) relevant des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

<sup>17</sup> Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues et à leur protection sociale. Ministère de la santé et de la protection sociale, Ministère de la justice - septembre 2004.

<sup>18</sup> Circulaire n°27 DHOS/DGS/DSS/DGAS/DAP du 10 janvier 2005 relative à l'actualisation du guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues et à leur protection sociale.

### 6.5.3 Les Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Créé par décret au niveau de chaque département, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé. Ceci permet une cohérence de la prise en charge et un suivi des personnes placées sous main de justice puisqu'elles sont suivies par le même service, quel que soit leur situation pénale.

Ses principales missions sont de faciliter, aux personnes qui lui sont confiées, l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion et de prévenir la récidive par un accompagnement social.

Les personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) qui doivent comprendre et analyser l'environnement social et la situation psychologique des personnes qui leur sont confiées par les autorités judiciaires, peuvent repérer et suivre les personnes ayant des idées suicidaires ou ayant fait une tentative de suicide.

## 6.6 Le secteur médico-social

### 6.6.1 Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) et les réseaux de santé gériatriques

Les CLIC et les réseaux de santé gériatriques mobilisent, autour des besoins individuels, dans une aire géographique définie, les ressources du champ sanitaire, social et médico-social. Les soins font partie intégrante de la prise en charge assurée par les réseaux de santé, alors que les CLIC n'ont vocation à délivrer directement ni soins, ni prestations à domicile.

► Le CLIC est une structure de proximité, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes âgées et à leur entourage. Il initie et développe dans le cadre de son réseau les actions de prévention des conséquences du vieillissement, de soutien aux aidants naturels et de formation, qui contribuent à améliorer la qualité de vie à domicile des personnes âgées. En fonction des missions et des services offerts par le CLIC, il existe trois niveaux de labellisation :

- le niveau 1 correspond aux missions d'accueil, d'écoute, d'information de conseil et de soutien aux familles ;
- le niveau 2 évalue aussi les besoins de la personne âgée et élabore un plan d'aide personnalisé ;

- le niveau 3 effectue en plus une mise en œuvre du plan d'aide et un suivi (visites à domicile) ; il actionne les services de soins infirmiers à domicile, les services d'aide à domicile, l'accueil de jour...

► Les missions des réseaux sont centrées sur la prise en charge du patient, pluriprofessionnelle et interdisciplinaire ; pour cela ils coordonnent et forment les professionnels concernés.

Les CLIC de niveau 2 et 3 et les réseaux de santé gériatriques sont complémentaires<sup>19</sup>.

Même s'ils n'ont pas comme mission première la prévention et la prise en charge du suicide, les CLIC et les réseaux de santé gériatriques peuvent constituer un relais vers d'autres structures œuvrant dans le domaine de la prise en charge du suicide des personnes âgées.

#### 6.6.2 Les Lieux de vie pour personnes âgées

Une proportion significative et croissante de personnes âgées vivent en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou en service hospitalier de long séjour. De nombreux suicides surviennent dans ces structures ; le personnel y exerçant n'est pas toujours préparé à faire face à ces situations. Il faut également prendre en compte des situations d'équivalent suicidaire (renoncement thérapeutique, syndrome de glissement).

Des actions spécifiques de formation et/ou de sensibilisation des personnels travaillant dans ces institutions doivent être entreprises, ces derniers étant très demandeurs de telles actions. L'accompagnement des équipes après un suicide réalisé en institution devrait aussi faire partie des objectifs.

<sup>19</sup> Circulaire n° DGAS/DHOS/2C/O3/2004/452 du 16 septembre 2004 relative aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et aux réseaux de santé gériatriques.

### 6.6.3 Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Les dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et/ou de leur famille constituent des éléments importants de la prise en charge de la souffrance psychique et donc de la prévention du suicide en offrant des formes d'intervention alternatives et en jouant un rôle de proximité. Cette fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des jeunes est centrée sur la parole des intéressés, sans projet psychothérapeutique.

Les PAEJ se situent en amont de toute intervention médicale ou sociale. En revanche, ils sont en mesure d'orienter vers les structures médicales ou sociales de droit commun.

Ils doivent permettre aux jeunes d'exprimer leur mal-être, de commencer d'en comprendre le sens, de formuler une attente. En direction des parents, leur travail vise à leur permettre de trouver un espace de parole et d'écoute spécifique.

Les PAEJ ont également une fonction de médiation avec les membres de la famille et, le cas échéant, avec d'autres organismes, notamment les établissements scolaires et les dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle. Leur action vise à éviter les décrochages et ruptures, à rétablir la communication et à restaurer les liens de confiance avec les adultes.

Ils ont enfin un rôle de sensibilisation des jeunes notamment en ce qui concerne les conduites à risque, la consommation de produits psycho-actifs, la sexualité...<sup>20,21</sup>.

Leurs coordonnées par département figurent dans la partie répertoire du guide.

<sup>20</sup> Circulaire n°DGAS/SD1/DGS/2002/145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes.

<sup>21</sup> Circulaire n°DGAS/LCE1A/2005/12 du 6 janvier 2005 relative au plan triennal de création de 300 Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (2005-2007) dans le cadre du plan de cohésion sociale.

## Bibliographie

**ANAES.** (1998). Prise en charge hospitalière des adolescents après une tentative de suicide - Recommandations professionnelles. ANAES.

**ANAES.** (2000). Conférence de consensus. La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge. ANAES.

**Bagley C and Tremblay P.** (1997). Suicidal behaviors in homosexual and bisexual males. *Crisis*, 18, 24-34.

**Beautrais AL, Joyce PR and Mulder RT.** (1996). Risk factors for serious suicide attempts among youths aged 13 through 24 years. *J Am Acad Child Adolesc Psychiatry*, 35, 1174-82.

**Beautrais AL, Joyce PR and Mulder RT.** (1999). Cannabis abuse and serious suicide attempts. *Addiction*, 94, 1155-64.

**Beautrais AL.** (2000). Risk factors for suicide and attempted suicide among young people. *Aust N Z J Psychiatry*, 34, 420-36.

**Choquet M and Granboulan G.** (2004). Les jeunes suicidants à l'hôpital. Paris.

**Gressier S, Yebbal K and Darcy L.** (2004). Le médecin du travail face au risque suicidaire. *La revue de médecine du travail*, n°1.

**GTNDO.** (2003). Analyse des connaissances disponibles sur des problèmes de santé sélectionnés, leurs déterminants, et les stratégies de santé publique. Définition d'objectifs du Groupe Technique National de Définition des Objectifs. Direction Générale de la Santé, p 535-542.

**Hawton K, Kingsbury S, Steinhardt K, James A and Fagg J.** (1999). Repetition of deliberate self-harm by adolescents: the role of psychological factors. *J Adolesc*, 22, 369-78.

**INED** (1999). Suicide et activité professionnelle. Institut National d'Etudes Démographiques, Population N°1, 1999 - p73.

Kaplan SJ, Pelcovitz D, Salzinger S, Mandel F and Weiner M. (1997). Adolescent physical abuse and suicide attempts. *J Am Acad Child Adolesc Psychiatry*, 36, 799-808.

Séguin M and Terra J-L. (2001). *Manuel de Formateur - Intervention de crise suicidaire*. Ministère des solidarités, de la santé et de la famille.

Verger P, Dany L, Bouhnik A, Coruble G, Prodhon H and Obadia Y. (2004). Pratiques de prise en charge des jeunes suicidants en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Santé Publique*, 16, 541-550.

DREES. (2006). *Suicides et tentatives de suicide en France. Etudes et Résultats*, n°488.

Michel E., Bocquier A., Verger P. La fiabilité des causes médicales de décès en Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Santé Publique* (accepté en 2007).

## Sites Internet

Ministère délégué aux personnes âgées : <http://www.personnes-agees.gouv.fr>

Ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>

Ministère de l'emploi et de la solidarité : <http://www.social.gouv.fr>

Ministère de la justice : <http://www.justice.gouv.fr>

Ministère des solidarités, de la santé et de la famille : <http://www.sante.gouv.fr>

# PARTIE REPERTOIRE



## 1. Coordonnées des personnes ressources dans la région

### 1.1 Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM)

1.1.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

**M. ORTIZ**

Directeur pédagogique de la formation des Hôpitaux

☎ 04.91.38.12.18

Courriel : [Jean-marc.Ortiz@mail.ap-hm.fr](mailto:Jean-marc.Ortiz@mail.ap-hm.fr)

1.1.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**M. le Dr CHABANNES**

Médecin responsable de l'Unité d'Accueil d'Urgences Psychiatriques

Hôpitaux de la Timone

264, rue Saint Pierre

13385 MARSEILLE CEDEX 5

☎ 04.91.43.51.40 (50.14)

Courriel : [jean-marc.chabannes@mail.ap-hm.fr](mailto:jean-marc.chabannes@mail.ap-hm.fr)

**Mme LENZI**

Infirmière

Inspection Académique d'AIX-Marseille

28 Bd Charles Nedelec

13231 MARSEILLE Cedex 01

☎ 04.91.99.67.18 ou 22

Courriel : [ce.infirmiereadj13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.infirmiereadj13@ac-aix-marseille.fr)

**M. le Pr LANÇON**

Médecin psychiatre chef de service

Hôpital Sainte-Marguerite

270, boulevard Sainte-Marguerite

13274 MARSEILLE CEDEX 9

☎ 04.91.74.40.51

Courriel : *christophe.lancon@ap-hm.fr*

**M. le Dr BOULANGER**

☎ 04.91.74.55.65

Courriel : *christophe.boulanger@ap-hm.fr*

**Mme la Dr RICHIERI**

Médecin psychiatre

Courriel : *raphaellemarie.richieri@ap-hm.fr*

**M. le Dr FARISSE**

Médecin psychiatre

Hôpital Sainte Marguerite

270, boulevard Sainte Marguerite

13274 MARSEILLE CEDEX 9

☎ 04.91.74.62.03

Courriel : *jean.farisse@ap-hm.fr*

**Mme le Dr CHAPEL**

Médecin psychiatre

Hôpital Sainte Marguerite

270, boulevard Sainte Marguerite

13274 MARSEILLE CEDEX 9

☎ 04.91.74.46.01

## 1.2 Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin

### 1.2.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

**M. VIDAL**

Directeur adjoint

☎ 04.42.16.17.97

Courriel : *jean-pierre.vidal@ch-montperrin.fr*

### 1.2.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**Mme le Dr BALDO**

Médecin psychiatre

CHS de Montperrin

109, avenue du Petit Barthélémy

13617 AIX-EN-PROVENCE

☎ 04.42.16.16.65

Courriel : *baldo.letreut@wanadoo.fr*

**Mme le Dr NICOLAS**

Médecin psychiatre

CHS de Montperrin

109, avenue du Petit Barthélémy

13617 AIX-EN-PROVENCE

☎ 04.42.16.18.17

Courriel : *nadia.nicolas@ch-montperrin.fr*

## 1.3 Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse

### 1.3.1 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

Mme le Dr SAPOR

Psychiatre adulte

☎ 04.91.96.48.32 (49.56)

Courriel : *christiane.sapor@ap-hm.fr*

Mme le Dr HODGKINSON Marianne

Médecin psychiatre

☎ 04.91.96.97.95

Courriel : *marianne.hodgkinson@ch-edouard-toulouse.fr*

## 1.4 Centre Hospitalier Universitaire de NICE

### 1.4.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

**Mme GABORIT**  
D.A. relations humaines  
☎ 04.92.03.44.06 (46.02)  
Courriel : [gaborit.m@chu-nice.fr](mailto:gaborit.m@chu-nice.fr)

### 1.4.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**Mme MARTIGNONI**  
Psychologue  
Centre d'Accueil Psychiatrique  
Hôpital Saint Roch  
5, rue Pierre Dévoluy  
06006 NICE  
☎ 04.92.03.33.57  
Courriel : [s.martignoni@wanadoo.fr](mailto:s.martignoni@wanadoo.fr)

**M. le Dr BENOIT**  
Psychiatre personnes âgées  
Centre d'Accueil Psychiatrique  
Hôpital Saint-Roch  
5, rue Pierre-Dévoluy  
06006 NICE  
☎ 04.92.03.33.57  
Courriel : [benoit.m@chu-nice.fr](mailto:benoit.m@chu-nice.fr)

**M. le Dr JOVER**  
Psychiatre  
Chef du Centre d'Accueil Psychiatrique  
Hôpital Saint Roch  
5, rue Pierre Dévoluy  
06006 NICE  
Courriel : [jover.f@chu-nice.fr](mailto:jover.f@chu-nice.fr)

**Dr CHERIKH**

Psychiatre adulte

☎ 04.92.03.87.75 (77.68)

Courriel : [cherikh.f@chu-nice.fr](mailto:cherikh.f@chu-nice.fr)

**Mme MANGAN**

Infirmière

Centre d'Accueil Psychiatrique

Hôpital Saint-Roch

5, rue Pierre-Dévoluy

06006 NICE

04.92.03.33.57

Courriel : [manganne@aol.com](mailto:manganne@aol.com)

**Mme le Dr MOREL**

Médecin Psychiatre

CHS Sainte-Marie

Courriel : [v.morel2@wanadoo.fr](mailto:v.morel2@wanadoo.fr)

**Mme le Dr PAUNESCU**

Médecin Psychiatre

CHS Sainte-Marie

04.92.03.33.57

Courriel : [i.paunescu@chu-nice.fr](mailto:i.paunescu@chu-nice.fr)

## 1.5 Centre Hospitalier Spécialisé de MONTFAVET

### 1.5.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

**M. ESTRANGIN**

Directeur adjoint

☎ 04.90.03.90.04

Courriel : [emmanuel.estrangin@ch-montfavet.fr](mailto:emmanuel.estrangin@ch-montfavet.fr)

### 1.5.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**Mme FAMIN**

Psychologue

2, avenue de la pinède

84143 MONTFAVET CEDEX

☎ 04.32.75.34.34

Courriel : [cfamin@cegetel.net](mailto:cfamin@cegetel.net)

**M. le Dr BAUDIN**

Médecin psychiatre

☎ 04.90.03.93.31

Courriel : [patrick.baudin@ch-montfavet.fr](mailto:patrick.baudin@ch-montfavet.fr)

**Mme le Dr FOURNIER ROLAND**

Médecin psychiatre

☎ 04.90.03.91.01

Courriel : [fabienne.fournier@ch-montfavet.fr](mailto:fabienne.fournier@ch-montfavet.fr)

## 1.6 Centre Hospitalier Intercommunal TOULON - LA SEYNE SUR MER

### 1.6.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

Mme BORGINE  
Directeur adjoint  
☎ 04.94.61.61.04

### 1.6.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

Mme le Dr CAMERA  
Psychiatre infanto-juvénile  
☎ 04.94.22.03.95  
Courriel : [estelcamera@free.fr](mailto:estelcamera@free.fr)

Mme ANDREAN  
Infirmière psychiatrique  
☎ 04.94.22.77.66  
Courriel : [sylvie.andrean@ch-toulon.fr](mailto:sylvie.andrean@ch-toulon.fr)

Mr MODICA  
Infirmier psychiatrique  
Courriel : [frederic.modica-amore@ch-toulon.fr](mailto:frederic.modica-amore@ch-toulon.fr)

Mme HERMAND  
Courriel : [isabelle.herman@ch-toulon.fr](mailto:isabelle.herman@ch-toulon.fr)

## 1.7 Centre Hospitalier de FREJUS

### 1.7.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

Mme SALOMEZ-JAMAIN

☎ 04.94.40.21.50 (20.01)

Courriel : [salomez-jamain@chi-frejus-saint-raphael.fr](mailto:salomez-jamain@chi-frejus-saint-raphael.fr)

### 1.7.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

Mme BATTISTA

☎ 04.94.40.21.48

Courriel : [battista-m@chi-frejus-saint-raphael.fr](mailto:battista-m@chi-frejus-saint-raphael.fr)

M. le Dr BOYER

Psychiatre gériatologue

☎ 04.94.40.21.42 (20.88)

Courriel : [boyer-jp@chi-frejus-saint-raphael.fr](mailto:boyer-jp@chi-frejus-saint-raphael.fr)

## 1.8 Centre Hospitalier Spécialisé de PIERREFEU-DU-VAR

1.8.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

Mme HUGUES

Administratif

☎ 04.94.33.18.61

Courriel : *christiane.hugues@ch-pierre.fr*

1.8.2 Le formateur au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

M. le Dr KOUROUMA

Psychiatre adulte

CHS Pierrefeu

Quartier Barnenq

83390 PIERREFEU-DU-VAR

☎ 04.94.33.18.25

Courriel : *bohsko@aol.com*

## 1.9 Centre Hospitalier de DIGNE

### 1.9.1 Les responsables administratifs des formations au repérage de la crise suicidaire

**M. FERRE**

☎ 04.92.30.14.40

Courriel : [bferre@ch-digne.fr](mailto:bferre@ch-digne.fr)

**M. PLATON**

☎ 04.92.30.14.40

Courriel : [jgplaton@ch-digne.fr](mailto:jgplaton@ch-digne.fr)

### 1.9.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**Mme DUBOIS**

Infirmière en santé mentale

☎ 04.92.30.16.36 / les mercredis matin et jeudis 04.92.32.04.44

**Mme le Dr ROQUES**

Pédo psychiatre

☎ 04.92.30.15.70 / 04.92.61.26.62 / 04.92.64.40.62

Courriel : [claireroques@free.fr](mailto:claireroques@free.fr)

## 1.10 Centre Hospitalier de LARAGNE

### 1.10.1 Le responsable administratif des formations au repérage de la crise suicidaire

**M. BOCZOWSKI**

Directeur adjoint

☎ 04.92.65.51.31

Courriel : [frederic.boczowski@ch-laragne.fr](mailto:frederic.boczowski@ch-laragne.fr)

### 1.10.2 Les formateurs au repérage et à la gestion de la crise suicidaire

**Mme le Dr DURIEUX**

Psychiatre adultes

CH de Laragne

Route d'Arzelier

05300 LARAGNE MONTEGLIN

☎ 04.92.65.51.13

Courriel : [annie.durieux@ch-laragne.fr](mailto:annie.durieux@ch-laragne.fr)

**Mme ANTHOINE**

Psychologue

CH de Laragne

Route d'Arzelier

05300 LARAGNE MONTEGLIN

☎ 04.92.51.58.61

Courriel : [nataly.anthoine@ch-laragne.fr](mailto:nataly.anthoine@ch-laragne.fr)

## 1.11 Le milieu pénitentiaire

### MAISON D'ARRÊT DE NIMES

#### **M. DAVID**

Formateur

131, chemin de Crezan - BP 3010

30002 NIMES CEDEX 6

☎ 04.66.02.12.56

Courriel : [franck.david@justice.fr](mailto:franck.david@justice.fr)

### SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE RÉGIONAL (SMPR) DE MARSEILLE

#### **Mme le Dr PAULET**

Médecin psychiatre chef de service

S.M.P.R

Centre Pénitentiaire des Baumettes

213, chemin de Morgiou

13009 MARSEILLE

☎ 04.91.40.88.66 (88.63)

Courriel : [catherine.paulet@free.fr](mailto:catherine.paulet@free.fr)

#### **M. le Dr AZAS**

Médecin psychiatre

S.M.P.R

Centre Pénitentiaire des Baumettes

213, chemin de Morgiou

13009 MARSEILLE

☎ 04.91.40.88.61

Courriel : [azas@wanadoo.fr](mailto:azas@wanadoo.fr)

**Mme le Dr LAFFRANCHI**

Médecin psychiatre  
S.M.P.R  
Maison d'arrêt de Nice  
12, rue de la Gendarmerie  
06000 NICE  
☎ 04.93.13.58.72 ou 71

**M. DEVRED**

Psychologue  
S.M.P.R  
Maison d'arrêt de Nice  
12, rue de la Gendarmerie  
06000 NICE  
☎ 04.93.13.58.71

## 1.12 Les personnes référentes de la région

**Dr GRENIER-TISSERAND**

Médecin inspecteur de santé publique  
DDASS 04  
☎ 04.92.30.88.03  
Courriel : [pascale.grenier-tisserand@sante.gouv.fr](mailto:pascale.grenier-tisserand@sante.gouv.fr)

**Mme LOCURATOLO**

Infirmière  
DDASS 05  
☎ 04.92.52.54.58  
Courriel : [nathalie.locuratolo@sante.gouv.fr](mailto:nathalie.locuratolo@sante.gouv.fr)

**M. le Dr REFAIT**

Médecin inspecteur de santé publique

DDASS 06

☎ 04.93.72.27.92

Courriel : *denis.refait@sante.gouv.fr*

**M. le Dr CORUBLE**

Médecin inspecteur de santé publique

DDASS 13

☎ 04.91.00.58.03

Courriel : *gerard.coruble@sante.gouv.fr*

**Mme THEROND**

Inspectrice

DDASS 83

☎ 04.94.09.84.21

Courriel : *corinne.theron-rabanit@sante.gouv.fr*

**M. le Dr DUTEURTRE**

Médecin inspecteur de santé publique

DDASS 83

☎ 04.94.09.84.19

Courriel : *jean-philippe.duteurtre@sante.gouv.fr*

**Mme le Dr CHODORGE**

Médecin inspecteur de santé publique

DDASS 83

☎ 04.94.09.85.16

Courriel : *elisabeth.chodorge@sante.gouv.fr*

**Mme le Dr GAILHAGET**

Médecin inspecteur de santé publique

DDASS 84

☎ 04.90.27.73.24

Courriel : *anne-marie.gailhaget@sante.gouv.fr*



## 2. Département des Alpes de Haute-Provence (04)

2.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	52
2.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	52
2.1.2	Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	53
2.1.3	Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	53
2.1.4	Prise en charge en milieu carcéral	53
2.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	54
2.2.1	Tout public	54
2.2.2	Pour les jeunes	55
2.2.3	Pour les personnes âgées	55



## **SAMU 04 : Ligne pour les appels de l'extérieur du département ☎ 04.92.32.49.15**

### 2.1 Coordonnées des structures de prise en charge

#### 2.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences

##### Centre Hospitalier de DIGNE-LES-BAINS

Quartier Saint-Christophe

BP 213

04003 DIGNE-LES-BAINS

☎ Standard : 04.92.30.15.15

☎ Service des urgences : 04.92.30.17.38

##### Centre Hospitalier de MANOSQUE

2, rue Léon-Mure

04100 MANOSQUE

☎ Standard : 04.92.70.30.00

☎ Service des urgences : 04.92.70.31.12

##### Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS) - Site de Sisteron

4, avenue Libération

04200 SISTERON

☎ Standard : 04.92.33.70.00

☎ Service des urgences : 04.92.33.70.43

### 2.1.2 Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Pour obtenir les coordonnées du Centre Médico-Psychologique correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter le Centre Hospitalier de Digne-les-Bains :

#### Centre Hospitalier de DIGNE-LES-BAINS

Quartier Saint-Christophe

BP213

04003 DIGNE-LES-BAINS

◆ Bureau des admissions (ouvert de 8 h 00 à 17 h 30) : ☎ 04.92.30.16.23

◆ Le centre 15

### 2.1.3 Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

#### CMPP de MANOSQUE

3-5, boulevard Mirabeau

04100 MANOSQUE

Référent : Dr MARX

Horaires : du mardi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00

☎ 04.92.71.09.75 ; 📠 04.92.71.05.64

Courriel : [cmp-manosque@ari.asso.fr](mailto:cmp-manosque@ari.asso.fr)

### 2.1.4 Prise en charge en milieu carcéral :

#### **Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**

#### Maison d'Arrêt de DIGNE-LES-BAINS

Montée St-Charles - BP 131

04 004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

☎ Standard : 04.92.31.01.25

☎ UCSA : 04.92.31.68.28

## 2.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 2.2.1 Tout public

#### Point Ecoute Jeunes et Parents - Le Bandonéon -

14 Rue du Soubeyran

04100 MANOSQUE

Référent : Familles systèmes 04 (Oraison) Mr Thierry BONDIGUET (Directeur)

☎ 04.92.77.29.53

Courriel : [paejp.bandoneon@alicepro.fr](mailto:paejp.bandoneon@alicepro.fr)

Horaires : le mardi de 14 h 00 (ou 16 h 00) à 19 h - 20 h 00 ; le mercredi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 19 h - 20 h 00 ; le jeudi de 14 h 00 (ou 16 h 00) à 19 h 00 ; le vendredi de 14 h 00 à 19 h - 20 h 00 ; le samedi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h - 18 h 00.

#### Missions :

- le Point écoute reçoit des adolescents, des jeunes adultes ainsi que des parents d'adolescents gratuitement. Il offre un accueil, une écoute, un temps d'hospitalité nécessaire en garantissant la confidentialité et le respect de l'anonymat. Il oriente vers les structures de prise en charge en cas de besoins.

#### Point Ecoute Jeunes et Parents - HELI.COM -

52 Rue de l'Ubac

04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04.94.34.99.85

Courriel : [paejp.helicom@alicepro.fr](mailto:paejp.helicom@alicepro.fr)

Horaires : le mardi de 14 h 00 (ou 16 h 00) à 19 h - 20 h 00 ; le mercredi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 19 h - 20 h 00 ; le jeudi de 14 h 00 (ou 16 h 00) à 19 h 00 ; le vendredi de 14 h 00 à 19 h - 20 h 00 ; le samedi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 16 h - 18 h 00.

Point Ecoute Jeunes et Parents - Tapatoudi -  
2 Résidence de la Petite Toscane  
04400 BARCELONETTE  
☎ 04.92.81.45.19  
Courriel : [paej.ubaye@aliceadsl.fr](mailto:paej.ubaye@aliceadsl.fr)

### 2.2.2 Pour les jeunes

Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)  
Centre médico-scolaire  
Avenue Paul-Martin  
04000 DIGNE-LES-BAINS  
Contacts: Infirmière et médecin, Conseillers Techniques - ☎ 04.92.31.17.76  
☎ 04.92.32.26.37  
Courriel : [ce.cms.digne@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cms.digne@ac-aix-marseille.fr)

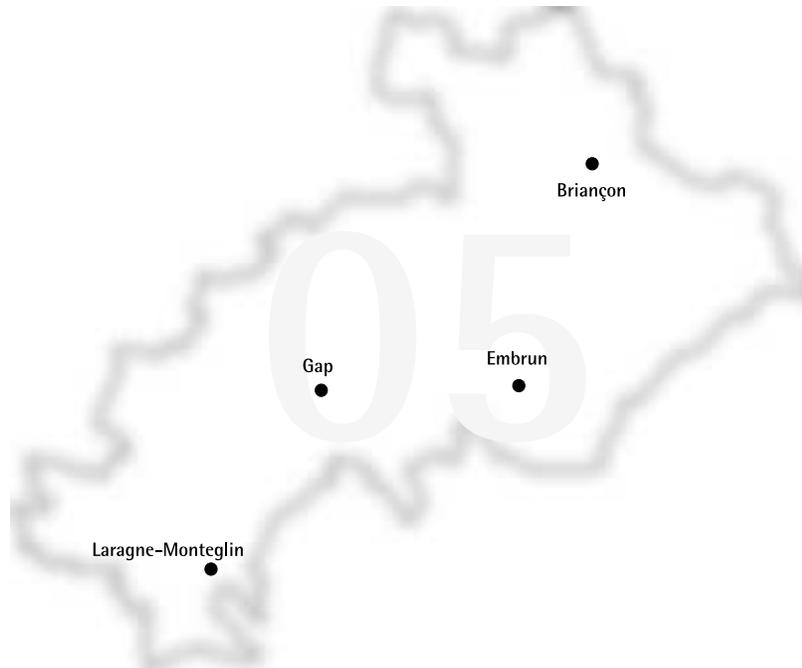
### 2.2.3 Pour les personnes âgées

Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :  
<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>



### 3. Département des Hautes-Alpes (05)

3.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	58
3.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	58
3.1.2	Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	59
3.1.3	Prise en charge en milieu carcéral	60
3.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	61
3.2.1	Tout public	61
3.2.2	Pour les jeunes	62
3.2.3	Pour les personnes âgées	62



**SAMU 05 : 15****3.1 Coordonnées des structures de prise en charge****3.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences**

## SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES (SAU)

**Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud**

1 Place Auguste-Muret

05000 GAP

☎ Standard : 04.92.40.61.61

☎ Service des urgences : 04.92.40.61.20

## UNITÉS DE PROXIMITÉ, D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT ET D'ORIENTATION DES URGENCES (UPATOU)

**Centre Hospitalier de BRIANÇON**

24, avenue Adrien-Daurelle

05105 BRIANÇON

☎ Standard : 04.92.25.25.25

☎ Service des urgences : 04.92.25.25.00

**Centre Hospitalier d'EMBRUN**

Rue Pierre et Marie-Curie

05200 EMBRUN

☎ Standard : 04.92.43.73.00

☎ Service des urgences : 04.92.43.73.30

### 3.1.2 Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Pour obtenir les coordonnées du Centre Médico-Psychologique correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter pour le territoire nord du département le CH de Briançon (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 3.1.1) ou le Centre Hospitalier Spécialisé de Laragne pour Gap et le territoire sud:

#### Centre Hospitalier Spécialisé de LARAGNE

Route Arzeliers  
05300 MONTEGLIN

Site Internet : <http://www.ch-laragne.fr>

- ◆ Le pavillon des entrées (ouvert de 6 h 15 à 21 h 00) : ☎ 04.92.65.11.68
- ◆ La Permanence de Cadres Infirmiers (PCI) (ouverte de 8 h 00 à 17 h 00) : ☎ 04.92.65.51.15

#### Centre médico-psychologique CORTO-MALTESE

49/51 Avenue Emile Didier  
05000 GAP

Référent : Mme le Dr DELAVA et M. le Dr ANDRE.

Horaires : lundi au vendredi : de 9 h 00 - 18 h 00.

☎ 04.92.52.52.70 ; 📠 04.92.52.52.74

#### Centre médico-psychologique LE PARC

Square de Narvick  
Résidence du Parc A2  
05100 BRIANCON

Référent : Mme le Dr DELAVA.

Horaires : lundi au vendredi : de 8 h 30 - 12 h 00 et de 13 h 30 - 17 h 30.

☎ 04.92.20.32.80 ; 📠 04.92.20.28.45

Centre médico-psychologique LES ISLES

11 rue du moulin

05300 LARAGNE

Référent : Mme le Dr DELAVA.

Horaires : tous les jours de la semaine : de 8 h 00 à 19 h 00 et parfois plus.

☎ 04.92.65.29.96 ; 📠 04.92.65.29.64

3.1.3 Prise en charge en milieu carcéral :

**Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**

Maison d'Arrêt de GAP

Place Grenette

05000 GAP

☎ Standard : 04.92.53.20.90

☎ U.C.S.A : 04.92.53.20.97

## 3.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 3.2.1 Tout public

#### Association " Le Cap " Centre d'Accompagnement et de Prévention

10, rue Roumanille

05000 GAP

Référent : M. Monier, responsable de la structure.

Horaires : lundi, mardi, vendredi : 14 h 00 - 17 h 30, jeudi : 15 h 00 - 17 h 30 et entretiens sur RDV.

☎ 04.92.53.71.88 ; 📠 04.92.51.25.96

Courriel : [ass.lecap@wanadoo.fr](mailto:ass.lecap@wanadoo.fr)

Missions :

- Accueil, accompagnement social, soins aux toxicomanes ;
- Accueil, soutien aux familles ;
- Suivi psychologique de jeunes consommateurs de drogues ;
- Suivi et accompagnement du suicidant.

Cette association possède une antenne sur Briançon au centre hospitalier "Les Escartons", la prise de rendez-vous se fait au siège social de l'association (à Gap).

#### Centre d'Accueil et de Consultations (CAC)

5, rue Capitaine-de-Bresson - Immeuble le Relais -

05000 GAP

Référent : Dr F. Cayol, responsable de la structure.

Horaires : Tous les après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 sauf le week-end.

☎ 06.83.84.75.83 ; 📠 04.92.56.08.86

Courriel : [CAC05@tiscali.fr](mailto:CAC05@tiscali.fr)

Missions :

- Soins de santé mentale et des états de crise ;
- Soutien psychologique pour tout public (majeur) ainsi que pour les professionnels ;
- Suivi et accompagnement du suicidant et de sa famille.

### 3.2.2 Pour les jeunes

Inspection Académique des Hautes-Alpes

Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)

12 avenue Maréchal-Foch

BP1001

05010 GAP CEDEX

Contacts : Infirmière et médecin, Conseillers Techniques - ☎ 04.92.56.57.57  
(secrétariat du service de MPSFE)

☎ de l'Inspection Académique : 04.92.57.67.32

Courriel : *infirmiere05@ac-aix-marseille.fr*  
*medecin.ia05@ac-aix-marseille.fr*

### 3.2.3 Pour les personnes âgées

Réseau de santé gériatrique " Vivre et vieillir chez soi "

Maison du Canton

05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSE

☎ 04.92.23.09.16 ; ☎ 04.92.23.08.00

Référent : Mme M. Blaya, coordinatrice

Mission :

- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées en coordonnant les différents intervenants institutionnels et libéraux.

Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>

## 4. Département des Alpes-Maritimes (06)

4.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	64
4.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	64
4.1.2	Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	67
4.1.3	Prise en charge en milieu carcéral	67
4.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	68
4.2.1	Tout public	68
4.2.2	Pour les jeunes	70
4.2.3	Pour les personnes âgées	72



**SAMU 06 : ☎ 15 ;**  
**Ligne pour les appels de l'extérieur du département :**  
**☎ 04.93.92.55.55**

#### 4.1 Coordonnées des structures de prise en charge

##### 4.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences

#### SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES (SAU)

CHU de Nice - HOPITAL SAINT-ROCH

5, rue Pierre-Dévoluy

06006 NICE CEDEX 1

☎ Standard : 04.92.03.33.33

☎ Service des urgences : 04.92.03.33.75

☎ Centre d'Accueil Psychiatrique (CAP 48) : 04.92.03.33.57 ou 04.92.03.33.53

☎ Service de consultations psychiatriques et psychologiques : 04.92.03.33.34  
ou 04.92.03.33.35

Référents : Dr Jover, Dr Thiery et Dr Paunescu (psychiatres),

Mme Martignogni (psychologue)

#### UNITÉS DE PROXIMITÉ, D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT ET D'ORIENTATION DES URGENCES (UPATOU)

Centre Hospitalier d'ANTIBES-JUAN-LES-PINS

Route Nationale 7

06600 ANTIBES-JUAN-LES-PINS

☎ Standard : 04.97.24.77.77

☎ Service des urgences : 04.97.24.77.98 ou 48

☎ Service d'accueil des urgences psychiatriques (24h/24): 04.97.24.78.57

Equipe du Dr Goudard-Grass, psychiatre hospitalier et de Mlle Choukroun,  
psychologue : ☎ 04.97.24.77.85 ; ☎ 04.97.24.78.70

Missions :

- Prévention et prise en charge des conduites à risque des 16-25 ans dont les jeunes suicidants

Centre Hospitalier de CANNES

15, avenue des Broussailles

06400 CANNES

☎ Standard : 04.93.69.70.00

☎ Service des urgences : 04.93.69.71.50

### **Centre Hospitalier de GRASSE**

Chemin Clavary

06135 GRASSE

› Standard : 04.93.09.55.55

› Service des urgences : 04.93.09.52.11

### **Centre Hospitalier de MENTON**

2, rue Antoine-Peglion

06500 MENTON

› Standard : 04.93.28.77.77

› Service des urgences : 04.93.28.72.40

### **Clinique BELVEDERE**

28, boulevard Tzaréwitch

06000 NICE

› Standard : 04.92.07.75.75

› Service des urgences : 04.92.07.78.12

### **Clinique SAINT-GEORGE**

2, avenue de Rimiez

06100 NICE

› Standard : 04.93.81.75.50

› Service des urgences : 04.92.26.77.77

### **Polyclinique SAINT-JEAN**

92, avenue du Docteur-Donat

06800 CAGNES-SUR-MER

› Standard : 04.92.13.53.13

› Service des urgences : 04.92.13.53.33

### **Institut ARNAULT TZANCK**

Rue Maurice-Donat

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

› Standard : 04.92.27.33.33

› Service des urgences : 04.92.27.39.80

**CHU de Nice - HOPITAL DE L'ARCHET**

151, route Saint-Antoine-Ginestière

06200 NICE

› Standard : 04.92.03.55.55

› Service des urgences pédiatriques : 04.92.03.61.75

**Hôpital LENVAL**

57, avenue Californie

06200 NICE

› Standard : 04.92.03.03.92

› Service des urgences pédiatriques : 04.92.03.03.32

#### 4.1.2 Centre Hospitalier et Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Les Centres Médico-Psychologiques sont rattachés à 6 établissements publics de santé selon un découpage géographique du département. Pour obtenir les coordonnées du CMP correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter le CH de Grasse, le CH de Cannes, le CH d'Antibes, le CHU de Nice, l'hôpital Lénval (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 4.1.1) ou le Centre Hospitalier Spécialisé du département :

##### Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Marie

87, avenue Joseph Raybaud

BP1519

06009 NICE CEDEX 1

♦Standard de l'établissement : ☎ 04.93.13.56.13

#### 4.1.3 Prise en charge médicale, psychiatrique et psychologique en milieu carcéral :

##### **Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**

##### **Service Médico-Psychologique Régional (SMPR)**

##### Maison d'arrêt de NICE

12, rue de la Gendarmerie

06000 NICE

☎ Sstandard : 04.93.13.64.64

☎ UCSA : 04.93.13.42.11

☎ SMPR : 04.92.47.68.00

##### Maison d'Arrêt de GRASSE

55 Avenue Genêts

06130 GRASSE

☎ Standard : 04.93.40.36.70

☎ UCSA : 04.93.40.36.92

## 4.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 4.2.1 Tout public

#### Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé (A.R.P.A.S)

19, avenue Auguste-Renoir

Le St Luce, Entrée A

06800 CAGNES-SUR-MER

Référent : M. C. Aurouet, responsable de la structure

Horaires : Du lundi au vendredi : 9 h 00 -20 h 00

☎ 04.93.20.67.01 ; 06.17.35.59.40 ou 06.63.92.21.98

Courriel : [arpas@wanadoo.fr](mailto:arpas@wanadoo.fr)

Missions :

- Actions de prévention en faveur des élèves : consultations, diagnostic et orientation dans les situations de déviance et de troubles du comportement ; accompagnement et suivi psychosocial individuel ; interventions en prévention sur groupe ; consultations de médiation psycho-sociale pour l'élève et sa famille ;
- Actions en faveur des parents : espace d'accueil, d'informations, de rencontres des parents dans les locaux de l'association ;
- Actions de prévention générale : aide à la mise en place de projets de prévention (diagnostic de situations) ; formation de personnels ; soutien à l'animation de réseaux locaux ;
- Champs d'intervention : prévention du suicide et de sa récurrence, des comportements de consommation (produits licites ou illicites), de l'exclusion. Aide à la parentalité, accompagnement de la famille.

#### Direction Jeunesse Loisirs - Point Accueil Ecoute Jeunes

Centre Salusse

18-20 boulevard Foch

06600 ANTIBES

Référent : M. B. Cilins ; Contacts : Mme Hemadou Chouar, Mme Kauffling, Mlle Perigard

Horaires : permanences d'accueil : mercredi et vendredi : 13 h 00 - 18 h 00 ; samedi : 9 h 00-12 h 00

☎ 04.92.90.52.35 / 04.92 .90.52.73 ; ☎ 04.92.90.52.34

Missions :

- Lieu d'accueil, d'écoute, de prévention, d'information et d'orientation à l'intention des jeunes âgés de 3 à 25 ans et de leurs parents.

## Point d'accueil et d'écoute jeunes " L'ESCALE "

21 Rue d'Angleterre

06364 NICE Cédex 04

Référent : Mme B. VECCHIONI, responsable de la structure

Horaires : Accueil sans RDV du lundi au vendredi de 13 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 13 h 00 ;

Ecoute téléphonique : le lundi : 13 h 00 - 17 h 30,

du mardi au vendredi : 8 h 30 - 17 h 30, samedi : 8 h 30 - 13 h 30

☎ 04.92.47.67.40 ; 📠 04.92.47.67.45

Courriel : [brigitte.vecchioni@ville-nice.fr](mailto:brigitte.vecchioni@ville-nice.fr)

Missions :

- Accueil (anonyme, confidentiel et gratuit) et écoute des jeunes de 11 à 25 ans, domiciliés, scolarisés, ou en formation sur la commune de Nice. Différents sujets de préoccupation peuvent être abordés, qu'il s'agisse de santé, de difficultés relationnelles, d'un mal-être personnel, d'interrogation sur leurs droits ;
- Promouvoir la santé, prévenir les conduites à risque et les situations d'exclusion ;
- Maintenir et restaurer les liens familiaux et sociaux ;
- Favoriser la socialisation et la mobilisation des jeunes autour d'actions à la citoyenneté.

## SOS Suicide Phénix Nice

8, avenue Notre-Dame

06000 NICE

Référent : M. M. Galena, responsable de la structure

Horaires : Ecoute téléphonique : 7 jours sur 7, de 18 h 00 à 20 h 00 ; Accueil le mercredi de 18 h 30 à 21 h 30 et le samedi de 17 h 00 à 20 h 00 ; accueil jeune (les 18 -25 ans), le vendredi de 18 h 00 à 20 h 00.

☎ 04.93.01.22.78 / 06.74.20.06.50

Courriel : [mario.galena@free.fr](mailto:mario.galena@free.fr)

Site Internet : <http://www.sos-suicide-phenix.org/nice.htm>

Missions :

- Accueil, écoute, accompagnement des personnes en détresse morale qui pensent à la mort , ou qui ont déjà tenté de se suicider ;
- Information en milieu scolaire.

#### 4.2.2 Pour les jeunes

##### Inspection Académique des Alpes-Maritimes

##### Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)

BP 3001

06201 NICE CEDEX 3

Contacts : Infirmière et médecin, Conseillers Techniques - ☎ 04.93.72.64.51

☎ 04.93.72.64.48

Courriel : *martine.estienne@ac-nice.fr*

*bertolma@ac-nice.fr*

##### Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

##### Centre de NICE

Pôle Universitaire Saint-Jean-d'Angély

24, avenue des Diablos Bleus

06357 NICE CEDEX 4

Référent : Dr Azuelos-Flamm, responsable

☎ 04.92.00.12.31 ; ☎ 04.92.00.12.30

(RDV possibles avec un psychiatre le jeudi après-midi)

##### Association ACACIA

28, rue Gioffredo

06000 NICE

Référent : M. J. Pons, psychologue-psychanalyste, responsable de la structure.

Horaires : Du lundi au vendredi : 9 h 00 à 19 h 00

☎/☎ 04.93.82.45.38 ;

Courriel : *association.acacia@wanadoo.fr*

Site Internet : *http://www.association-acacia.org*

##### Missions :

- Lieu d'accueil, d'écoute et de parole, Acacia s'efforce de répondre à la demande d'aide formulée tant par les parents que les adolescents confrontés aux moments de crise qui accompagnent l'entrée dans le monde adulte. L'équipe de consultants est composée de psychanalystes ou de personnes ayant fait un travail personnel psychanalytique, ayant une pratique de la psychanalyse en institution et/ou en cabinet.

**Cellule de Coordination pour la prévention des récidives de tentatives de suicide  
Hôpital Lenval**

Service de pédopsychiatrie du Pr. M.Myquel

57, avenue Californie

06200 NICE

Référent : Pr. M.Myquel, chef de service ; Dr Askenazy et Dr Gani, pédopsychiatres.

Horaires : Tous les jours : 9 h 00 - 17 h 00

☎ 04.92.03.03.92 ; 📠 04.92.03.04.43

Courriel : [martine.myquel@lenval.com](mailto:martine.myquel@lenval.com)

Missions :

- Mission hospitalière : consultations auprès des adolescents et jeunes adultes hospitalisés dans le service de pédiatrie de l'hôpital Lenval (12-17 ans) ; Préparation à la sortie et organisation du suivi : différents contacts pris après la sortie de l'adolescent (3 mois, 6 mois et 12 mois)
- Consultations en ambulatoire auprès des jeunes (jusqu'à 18 ans) en collaboration avec la médecine scolaire, les médecins libéraux, etc.
- Mission d'information auprès des professionnels de santé de l'Education Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ...
- Travail en réseau : réunions organisées dans le cadre de la prévention de la récurrence des tentatives de suicide du Programme Régional de Santé " Santé des enfants et des jeunes ", objectif 3.

**Espace Santé Jeunes du bassin cannois**

41 bis, rue Mimont

06400 CANNES

Référent : Dr Olcina, responsable de la structure

Horaires : Du lundi au jeudi : 9 h 00 -12 h 30 et 13 h 45 - 17 h 30,

le vendredi : 9 h 00 - 12 h 30 et 13 h 45 - 16 h 30

☎ 04.93.38.06.80 ; 📠 04.93.38.98.39

Courriel : [espacesantejeunescannes@wanadoo.fr](mailto:espacesantejeunescannes@wanadoo.fr)

Missions :

- Accueil, écoute, information, orientation, soutien, accompagnement pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans ;
- Promotion de la santé, actions de prévention sur toutes les problématiques adolescentes : mal-être, violence, conduites à risques, addictions ;
- Bilans de santé et soutien psychologique.

#### 4.2.3 Pour les personnes âgées

##### Réseau de santé gériatrique " Association de gériatrie et de gériatrie grasse " (AG3)

Centre du Petit Paris  
78, boulevard Victor Hugo  
06130 GRASSE

☎ 04.93.60.09.69 ; 📠 04.93.60.09.54

Référent : Dr Thevenin, coordinatrice médicale

Objectif : Améliorer la prise en charge des personnes âgées à domicile.

##### Réseau de santé gériatrique " Santé Publique "

7, avenue Gustave V  
06000 NICE

☎ 04.93.82.88.91 ; 📠 04.93.82.88.48 (indiquer " Qualivie " comme destinataire)

Référent : Mme M. Galant, coordinatrice logistique.

Objectif :

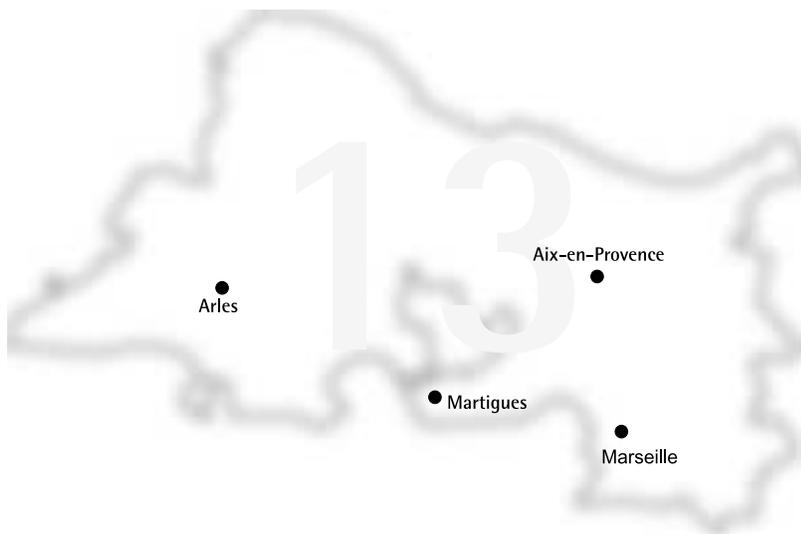
- Poursuivre la prise en charge des risques liés au vieillissement pour les patients adhérents au réseau, en améliorant la qualité du dispositif d'aide.

Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>

## 5. Département des Bouches-du-Rhône (13)

5.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	74
5.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	74
5.1.2	Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	78
5.1.3	Services d'hospitalisations pour adolescents et jeunes adultes	79
5.1.4	Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	80
5.1.5	Prise en charge en milieu carcéral	83
5.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	84
5.2.1	Tout public	84
5.2.2	Pour les jeunes	85
5.2.3	Pour les personnes âgées	91



**SAMU 13 : 15 ;**  
**Ligne pour les appels de l'extérieur du département :**  
**1 04.91.49.91.91**

## 5.1 Coordonnées des structures de prise en charge

### 5.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences

#### SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES (SAU)

##### AP-HM HOPITAL NORD

Chemin des Bourrely

13915 MARSEILLE CEDEX 20

1 Standard : 04.91.96.80.00

1 Service des urgences : 04.91.96.87.63

1 Service des urgences pédiatriques : 04.91.96.88.13

1 Unité d'Hébergement de Très Courte Durée (UHTCD): 04.91.96.86.57

##### AP-HM HOPITAL DE LA CONCEPTION

147, boulevard Baille

13385 MARSEILLE CEDEX 05

1 Standard : 04.91.38.30.00

1 Service des urgences : 04.91.38.36.52

##### Centre Hospitalier d'AIX-EN-PROVENCE

Avenue Tamaris

13616 AIX-EN-PROVENCE Cédex 1

1 Standard : 04.42.33.50.00

1 Services des urgences : 04.42.33.90.28

1 Service des urgences psychiatriques (CAP 48) détaché du CHS Montperrin  
(24h/24) : 04.42.33.91.06

**AP-HM HOPITAUX SUD ( SAINTE-MARGUERITE SALVATOR)**

249B, boulevard Sainte-Marguerite

13274 MARSEILLE Cédex 09

☎ Standard : 04.91.74.40.00

☎ Urgences générales et psychiatriques : 04.91.74.40.73

**Centre Hospitalier d'AUBAGNE**

179, avenue des Sœurs-Gastine

13400 AUBAGNE

☎ Standard : 04.42.84.70.00

☎ Service des urgences : 04.42.84.70.78

**Centre Hospitalier d'ARLES**

CH IMBERT JOSEPH

Quartier Fourchon

BP195

13637 ARLES Cédex

☎ Standard : 04.90.49.29.29

☎ Service des urgences : 04.90.49.29.22

**Centre Hospitalier de LA CIOTAT**

12, boulevard Lamartine

BP 150

13708 LA CIOTAT

☎ Standard : 04.42.08.76.00

☎ Services des urgences : 04.42.08.76.01

**Centre Hospitalier de MARTIGUES**

3, boulevard des Rayettes

BP 50248

13698 MARTIGUES Cédex

☎ Standard : 04.42.43.22.22

☎ Service des urgences : 04.42.43.24.47

☎ Service des urgences psychiatriques : 04.42.43.24.49

### Centre Hospitalier de SALON-DE-PROVENCE

207, avenue Julien-Fabre

13300 SALON-DE-PROVENCE

☎ Standard : 04.90.44.91.44

☎ Service des urgences : 04.90.44.98.58

☎ Service des urgences psychiatriques (CAP 48) détaché du CHS Montperrin :  
04.90.44.91.27

### Hôpital AMBROISE PARE

1, rue Eylau

13291 MARSEILLE CEDEX 06

☎ Standard : 04.91.83.38.38

☎ Service des urgences : 04.91.83.37.78

### Hôpital PAUL DESBIEF

38, rue Forbin

13236 MARSEILLE CEDEX 02

☎ Standard : 04.91.56.43.00

☎ Service des urgences : 04.91.56.43.33

### Hôpital SAINT-JOSEPH

26, boulevard Louvain

13285 MARSEILLE CEDEX 08

☎ Standard : 04.91.80.65.00

☎ Service des urgences : 04.91.80.68.90

☎ Service des urgences pédiatriques : 04.91.80.67.30 (jour) / 04.91.80.67.35 (nuit)

### Polyclinique BEAUREGARD

12 Impasse Lido

13012 MARSEILLE

☎ Standard : 04.91.12.12.12

☎ Service des urgences : 04.91.12.13.14

### Clinique LA CASAMANCE

33, boulevard Farigoules

13400 AUBAGNE

☎ Standard : 04.91.88.40.00

☎ Service des urgences : 04.91.88.43.19

### **Clinique d'ISTRES**

Avenue Aldéric-Chave

13804 ISTRES CEDEX

☎ Standard : 04.42.47.60.00

☎ Service des urgences : 04.42.47.60.35

### **Clinique générale de MARIGNANE**

Avenue Général Raoul Salan

13700 MARIGNANE

☎ Standard : 04.42.78.45.00

☎ Service des urgences : 04.42.78.46.23

### **Polyclinique du PARC RAMBOT**

2, avenue Dr Aurientis

13100 AIX-EN-PROVENCE

☎ Standard : 04.42.33.88.00

☎ Service des urgences : 04.42.33.17.00

## POLES SPÉCIALISÉS D'URGENCE (POSU)

### **AP-HM HOPITAL LA TIMONE**

264, rue Saint-Pierre

13385 MARSEILLE CEDEX 5

☎ Standard : 04.91.38.60.00

☎ Service des urgences pédiatriques : 04.91.38.56.65

☎ Unité d'accueil des urgences psychiatriques : 04.91.38.49.31

## HÔPITAL MILITAIRE

### **Hôpital d'Instruction des Armées LAVERAN**

34, boulevard Laveran

13013 MARSEILLE

☎ Standard : 04.91.61.70.00

☎ Service des urgences : 04.91.61.71.68 (accueil) / 04.91.61.71.64 (soins)

### 5.1.2 Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Les Centres Médico-Psychologiques sont rattachés à 7 établissements publics de santé selon un découpage géographique du département.

Pour obtenir les coordonnées du CMP correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (PCI : 04.91.38.50.47), le CH de Martigues, le CH d'Arles (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 5.1.1), le CHS de Montfavet (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 7.1.2) ou l'un des Centres Hospitaliers Spécialisés du département (site Internet : <http://www.psy13.com>) :

#### Centre Hospitalier Spécialisé Montperrin

109, avenue du Petit-Barthélemy  
13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01

Site Internet : <http://www.ch-montperrin.fr>

Secteurs d'activité : Aix-en-Provence, Trets, Pertuis, Miramas, Berre, Vitrolles, Gardanne et Salon-de-Provence.

◆ Accueil soignant (24h/24) : ☎ 04.42.16.16.10

#### Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse

118, chemin de Mimet  
13917 MARSEILLE CEDEX 15

Site Internet : <http://www.ch-edouard-toulouse.fr>

Secteurs d'activité : 1er, 2ème, 3ème, 13ème, 14ème, 15ème, et 16ème arrondissements de Marseille et les communes de Septèmes-les-Vallons et les Pennes Mirabeau.

◆ Service Permanence Accueil (24h/24) : ☎ 04.91.96.98.04 et 04.91.96.97.51

#### Centre Hospitalier Spécialisé Valvert

78, boulevard des Libérateurs  
13391 MARSEILLE CEDEX 11

Site Internet : <http://www.ch-valvert-marseille.fr>

Secteurs d'activité : 11ème et 12ème arrondissements de Marseille et les communes de Plan-de-Cuques, Allauch, La Ciotat, Cassis et Aubagne.

◆ Stantard de l'établissement (24h/24) : ☎ 04.91.87.67.00

### 5.1.3 Services d'hospitalisation pour adolescents et jeunes adultes

#### Espace ARTHUR : Unité d'Accueil et de Soins pour adolescents et jeunes adultes

Hôpital de la Timone

264, rue Saint-Pierre

13005 MARSEILLE

Référent : Pr. F. Poinso, responsable ; Contact : Dr Campredon

Accueil téléphonique : lundi au vendredi : 9 h 00 - 16 h 30

☎ 04.91.38.48.83 ; 📠 04.91.38.48.84

#### Missions :

- Suivi hospitalier ou en ambulatoire des adolescents et jeunes adultes de 12 à 18 ans présentant des pathologies spécifiques de l'adolescence : conflits avec les parents, tentatives de suicide et dépressions, pathologies centrées sur leur corps et les conduites de dépendance, pathologies de l'intégration socioculturelle, pathologies cognitives, crises pathologiques inaugurales d'un trouble de la personnalité.

#### OXALIS : Unité d'Accueil et de Soins pour adolescents

Centre Hospitalier du Pays d'Aix

Avenue des Tamaris

Bâtiment Pasteur - 2ème étage

13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Référent : Dr ROUSSELOT, Chef de service ; Contacts : Dr RAYNAL, responsable et Mme PETIT, cadre infirmier.

☎ 04.42.33.55.50 ; 📠 04.42.33.55.51

#### Missions :

- Structure de 10 lits accueillant des patients âgés de 12 à 18 ans. Suivi hospitalier à temps complet pour adolescents souffrant de difficultés psychologiques et psychiatriques. L'unité n'accueille pas en urgence mais fait des rendez-vous de pré-admissions (le lundi après-midi et le vendredi matin) des adolescents accompagnés de leur famille qui sont adressés par un médecin généraliste, un médecin psychiatre ou un centre médico-psychologique ;

- Suivi et accompagnement familial.

### Le Relais SERENA

35, avenue de la Panouse

13009 MARSEILLE

Référent : M. le Dr G. Fabre, directeur et Mme Londi, directrice ; Contact : Mme M-P Decorry, infirmière référente.

☎ 04.91.82.09.29

#### Missions :

- Consultations et hospitalisations de crise (quelques jours) des adolescents (12-18 ans) présentant des troubles psychiques, des troubles de la personnalité ; 5 places à temps complet et 25 places en alternative, à la journée (hôpital de jour, accueil à temps partiel, hôpital de nuit ...) ; l'accueil est pluridisciplinaire et non sectorisé ;
- Suivi et accompagnement de la famille.

### 5.1.4 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

#### CMPP Départemental

30, cours Lieutaud

13001 MARSEILLE

Référent : Dr G. BRONSARD

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00

☎ 04.96.11.02.02 ; 📠 04.96.11.02.09

Antennes : CMPP avenue Florian (10ème arrondissement), CMPP avenue de La Rosière (12ème arrondissement) et CMPP boulevard des Alpes (St Barnabé, 12ème arrondissement)

#### CMPP " Gilbert des Voisins "

314, avenue du Prado

13008 MARSEILLE

Référent : Dr. D. HEISELBEL

Horaires : lundi, mardi et jeudi : 9 h 15 à 13 h 00, mercredi de 9 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 10 h 00 à 18 h 00

☎ 04.91.37.00.82 📠 04.91.81.72.59

Courriel : [cmpp-gvoisin@ari.asso.fr](mailto:cmpp-gvoisin@ari.asso.fr)

Antenne : CMPP de la Soude (8ème arrondissement)

### CMPP de MARTIGUES

Quartier Canto-Perdrix  
Montée Eugène Pottier  
13500 MARTIGUES

Référent : Dr. P. VIENNE

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30

☎ 04.42.80.67.50 ; 📠 04.42.80.32.23

Courriel : [cmpp.mart@ch-martigues.fr](mailto:cmpp.mart@ch-martigues.fr)

Antenne : CMPP de MARIGNANE

### CMPP " Paradis "

82, rue Grignan  
13001 MARSEILLE

Référent : Dr L. Soulayrol

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 00

☎ 04.96.17.63.05 ; 📠 04.91.54.27.32

Courriel : [cmpp-paradis@ari.asso.fr](mailto:cmpp-paradis@ari.asso.fr)

### CMPP " Plombières "

56, boulevard du Progrès  
13014 MARSEILLE

Référent : Mme C. Van box som

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 00

☎ 04.91.02.70.59 ; 📠 04.91.02.31.15

Courriel : [cmpp-plombières@ari.asso.fr](mailto:cmpp-plombières@ari.asso.fr)

### CMPP " République "

13, rue Trigance  
13002 MARSEILLE

Référent : Dr J. Ghariani

Horaires : lundi : 8 h 00 - 18 h 00, mardi : 8 h 00 - 12 h 00 et 14h 00 - 19 h 00,  
mercredi et jeudi : 8 h 00 - 16 h 30, vendredi : 8 h 00 - 12 h 00

☎ 04.91.90.22.09 ; 📠 04.91.90.16.76

Courriel : [cmpp-repu@ari.asso.fr](mailto:cmpp-repu@ari.asso.fr)

**CMPP de " Saint Just "**

24, avenue Corot

13013 MARSEILLE

Référent : M. T. Hallier

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

☎ 04.91.66.35.16 ; 📠 04.91.66.35.14

Courriel : [cmpp-st-just@ari.asso.fr](mailto:cmpp-st-just@ari.asso.fr)

**CMPP " Séréna "**

25, rue des 3 Mages

13001 MARSEILLE

Référent : Dr. A. Domingo

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00

☎ 04.96.12.14.20 ; 📠 04.96.12.14.28

Courriel : [domingoa@wanadoo.fr](mailto:domingoa@wanadoo.fr)

Antennes : CMPP "Avenue de la Panouse" (9ème arrondissement) et CMPP "Les Rosiers" (14ème arrondissement)

**CMPP Universitaire d'AIX-EN-PROVENCE**

28, rue Mazarine

13100 AIX-EN-PROVENCE

Référent : M.P. Roche

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00 ; le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

☎ 04.42.93.38.10 ; 📠 04.42.27.79.49

Courriel : [cmppu@ari.asso.fr](mailto:cmppu@ari.asso.fr)

5.1.5 Prise en charge médicale, psychiatrique et psychologique en milieu carcéral  
**Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**  
**Service Médico-Psychologique Régional (SMPR)**

**Centre Pénitentiaire de MARSEILLE Les Baumettes**

239, chemin de Morgiou  
13404 MARSEILLE CEDEX 20  
] Standard : 04.91.40.81.00  
] UCSA : 04.91.40.89.05  
] SMPR : 04.91.40.88.63

**Maison d'Arrêt d'AIX-LUYNES**

13085 - AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02  
] Standard : 04.42.37.93.00  
] UCSA : 04.42.37.93.05  
] Soins psychiatriques ambulatoires : 04.42.37.93.05

**Centre de Détention de SALON-DE-PROVENCE**

BP 369 Route Nationale 113  
13300 SALON-DE-PROVENCE  
] Standard : 04.90.44.61.00  
] UCSA : 04.90.44.61.05  
] Soins psychiatriques ambulatoires : 04.90.44.61.00

**Centre de Détention de TARASCON**

BP82 Quartier Radoubs  
13150 TARSACON  
] Standard : 04.90.99.10.00  
] UCSA : 04.90.99.10.54  
] Soins psychiatriques ambulatoires : 04.90.99.10.56

## 5.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 5.2.1 Tout public

#### Point Ecoute Famille

3,4 locaux la Plaine

Rue Alphonse Daudet

13127 VITROLLES

Référent : Mme L. GIBERT, conseillère conjugale et familiale

Contact : Mme S. DEMELA, psychologue

Horaires : Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30

☎ 04.42.10.49.94 ; 📠 04.42.89.03.34

Courriel : [pef@cegetel.net](mailto:pef@cegetel.net)

Missions :

- Accueil, soutien et accompagnement des familles, des couples ou des individus en difficultés relationnelles ou en fracture sociale ou familiale ;
- Suivi et accompagnement du suicidant.

#### Réseau Santé Ouest Etang de Berre (RSOEB)

5, rue des Cordonniers

13500 MARTIGUES

Référent : Mme K. Mahdani, coordonatrice

Horaires : Lundi, mardi, jeudi : 8 h 45 - 16 h 30 ; vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

☎/📠 04.42.44.11.62

Courriel : [rsueb@wanadoo.fr](mailto:rsueb@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://rsueb.org>

Missions :

- Le Réseau Santé Ouest Etang de Berre (RSOEB) œuvre pour améliorer la qualité de la prise en charge globale (médicale, sociale, psychologique) des patients. Il participe aussi à la prévention et à la promotion de la santé. Le RSOEB s'adresse aux professionnels des champs sanitaire, social et éducatif, de secteur institutionnel, libéral, associatif afin qu'ils puissent trouver des solutions concrètes aux difficultés, aux interrogations qu'ils peuvent rencontrer dans leur pratique.

## 5.2.2 Pour les jeunes

**Inspection Académique des Bouches-du-Rhône**  
**Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)**  
28, boulevard Charles Nédélec  
13231 MARSEILLE CEDEX 01

Contacts : Infirmière et médecin, Conseillers Techniques  
☎ 04.91.99.67.25 (infirmière) - 04.91.99.67.24 (Médecin) - 04.91.99.67.22  
(secrétariat du service) - ☎ 04.91.91.10.14  
Courriel : *ce.spfe13@ac-aix-marseille.fr*

**Services Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

### ◆MARSEILLE

**Centre Virgile Marron (centre directeur)**  
21, rue Virgile Marron  
13005 MARSEILLE

Référent : Dr Bremond, directeur du SUMPPS de l'Académie d'Aix-Marseille  
☎ 04.91.24.34.00 (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30)  
☎ 04.91.24.34.01  
( RDV possibles avec deux psychologues, le lundi et le vendredi : contacter le secrétariat)  
Site Internet : *http://www.sante-univ-mrs.fr*

### **Centre de Luminy**

171, avenue de Luminy  
Cité universitaire de Luminy - Case 905 - Bât. F  
13288 MARSEILLE CEDEX 09  
☎ 04.91.26.89.08 (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00)  
☎ 04.91.26.88.99  
(Entretiens, soutien psychologique, psychothérapie assurés par une psychologue le mardi et le vendredi sur RDV auprès du secrétariat)

### Centre de St Jérôme

52, avenue Escadrille-Normandie-Niemen

13397 MARSEILLE CEDEX 13

☎ 04.91.28.84.71 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00)

☎ 04.91.28.27.22

(RDV possible avec une psychologue le lundi de 9 h 30 à 13 h 00)

### ◆AIX-EN-PROVENCE

Centre d'Aix-en-Provence " Les Fenouillères "

Avenue Gaston-Berger

13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04.42.26.13.57 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00)

☎ 04.42.26.76.12

(RDV possible avec deux psychologues le lundi, le mardi matin et le jeudi après-midi)

### Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (B.A.P.U)

93, boulevard Camille-Flammarion

13004 MARSEILLE

Possibilité d'accueil à Aix-en-Provence : pour tout renseignement, s'adresser au BAPU de Marseille.

Référent : Dr G.Morali, directeur

Horaires : Secrétariat : du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30 ; RDV avec un thérapeute possibles le soir.

☎ 04.91.50.01.13 ; ☎ 04.91.62.97.37

Courriel : [bapu-marseille@wanadoo.fr](mailto:bapu-marseille@wanadoo.fr)

## Association Collectif Santé Jeunes du Pays d'Aubagne

Espace Santé Jeunes

" Les Tuileries "

18, boulevard Gambetta

13400 AUBAGNE

Référent : Mme V. Sabatino, responsable

Horaires : Accueil téléphonique du mardi au vendredi : 10 h 00 - 19 h 00 ;

Accueil du public sans RDV du mardi au samedi : 12 h 00 - 19 h 00

☎ 04.42.84.41.08 ; 📠 04.42.82.14.36

Courriel : [esjaubagne@wanadoo.fr](mailto:esjaubagne@wanadoo.fr)

Missions :

- Accueil, écoute, aide, accompagnement des jeunes âgés de 11 à 25 ans ainsi que leurs parents ou professionnels de la santé, du travail social et de l'enseignement sur des questions de santé ;
- Prévention en matière de santé et orientation du public vers des spécialistes (médecins, psychologues ...) qui travaillent avec cet espace.

## Association pour la Prévention du Suicide et du Mal-être de l'Adolescent (ASMA)

67, rue de la Palud

13006 MARSEILLE

Référent : Dr Fabre, responsable ; Contact : Dr P.Giraud, pédiatre, médecin coordinateur ASMA

☎ 06.22.26.54.49 (permanence 5j/7 de 9 h 00 à 19 h 00)

Courriel : [patricia.giraud@mail.ap-hm.fr](mailto:patricia.giraud@mail.ap-hm.fr)

Site Internet : <http://www.asma-marseille.com>

Missions :

- Coordonner le suivi post-hospitalier des enfants et des jeunes adolescents (10-18 ans) ayant fait une tentative de suicide ou présentant des idées suicidaires. En coopération avec le médecin référent de la famille, ASMA coordonne les actions des différents professionnels de soins (centres médico-psychologiques, psychiatres, pédopsychiatres, médecins et infirmières scolaires, psychologues, assistantes sociales...) afin d'accompagner la prise charge ambulatoire de ces adolescents sur une période de 1 an ;
- Formation sur le mal-être et le suicide auprès des médecins en charge des adolescents ainsi qu'auprès d'autres professionnels de soins.

### IMAJE (Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute) Santé

67, rue de la Palud

13006 MARSEILLE

Référent : Mme M. Micheletti, directrice

Horaires : lundi au vendredi : 13 h 00 - 19 h 00

☎ 04.91.13.71.87 ; 📠 04.91.13.71.86

Courriel : [contact@imajesante.fr](mailto:contact@imajesante.fr)

Site Internet : <http://www.imajesante.fr/>

Missions :

- Accueil (anonyme, confidentiel et gratuit), écoute, accompagnement, orientation des jeunes de 12 à 25 ans et de leurs familles dans le domaine de la santé physique, psychique et sociale - consultations médicales et entretiens psychologiques ;
- Réalisation de programmes d'éducation à la santé dans des lieux collectifs de vie des jeunes ;
- Coordination d'un réseau de santé ;
- Formations auprès de professionnels.

### Maison Départementale de l'Adolescent (MDA)

169, rue Paradis

13006 MARSEILLE

Référent : Dr G. Bronsard, pédopsychiatre, directeur

Horaires : lundi : 12 h 00 - 18 h 00, mardi / jeudi / vendredi : 10 h 00 - 18 h 00, mercredi / samedi : 10 h 00 - 19 h 00

☎ 04.91.37.33.77 ; 📠 04.91.37.45.90

Courriel : [mda@cg13.fr](mailto:mda@cg13.fr)

Missions :

- Accueil, écoute et accompagnement aux soins des adolescents (12-18 ans) et de leur famille ;
- Prévention, orientation et prise en charge courte ;
- Animation du réseau des professionnels de l'adolescence du département ;
- Accès à l'information et aux connaissances concernant l'adolescence pour le public et les professionnels.

### Espace Santé Jeunes de Port-de-Bouc

Maison des services au public

Rue Charles-Médélec

13110 PORT-DE-BOUC

Référent : M. C. Bulot, responsable, directeur du Centre Hospitalier de Martigues ; Contact : M. P. Broudard

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h 00 - 18 h 30 ; mercredi : 14 h 00 - 19 h 00

☎ 04.42.06.05.33 ; 📠 04.42.06.38.75

#### Missions :

- Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et d'orientation pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles, confrontés à une difficulté d'accès au soins et à des situations de souffrance multifactorielle, dans le cadre d'un projet d'accompagnement individuel.

### Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence

94, rue Labadie

13300 SALON-DE-PROVENCE

Référent : M. Carmelo Franchina, responsable

Horaires : Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 19 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

☎ 04.90.56.78.89 ; 📠 04.90.56.99.54

Courriel : *ESJ-SALON@wanadoo.fr*

#### Missions :

- Accueil, écoute, information et orientation des jeunes âgés de 11 à 25 ans et leurs familles ;
- Soins avec possibilités de consultations médicales, sociales et psychologiques ;
- Prévention dans les établissements scolaires.

### Point Ecoute Jeunes d'Aix-en-Provence

37 bis, boulevard Aristide Briand

13100 AIX-EN-PROVENCE

Référent : Dr Rousselot, responsable ; Contact : Mme Dufour

Horaires : Lundi, mardi et jeudi : 16 h 30 à 19 h 00

☎ 04.42.96.17.39 ; 📠 04.42.16.17.46

Missions :

- Lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation pour les adolescents et les jeunes adultes présentant des difficultés d'ordre scolaires, sociales, personnelles ou familiales.

### Point Ecoute Jeunes de Vitrolles

Quartier le Liourat

1, avenue Jean-Etienne-Constant

13127 VITROLLES

Référent : Dr J.L Champot ; Contact : Mme Thäus

Horaires : mardi : 16 h 30 - 18 h 30

☎ 04.42.89.02.32 ; 📠 04.42.79.37.28

Missions :

- Accueil et écoute de la souffrance psychique chez les jeunes (12-25 ans) en difficultés scolaires, sociales, personnelles ou familiales.

### Point Ecoute Jeunes de Marseille Nord

272, Chemin de Sainte Marthe

13014 MARSEILLE

Chef du service : M. A. BRUNO

Horaires : Permanence, lundi, mercredi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 00 sans RDV ; un samedi sur deux de 10 h 00 à 14 h 00 sans RDV.

Toute la semaine sur RDV de 9 h 00 à 18 h 00

☎ 04.88.22.15.06 ou 04.91.53.73.68

Courriel : [tremplinprev@wanadoo.fr](mailto:tremplinprev@wanadoo.fr)

### 5.2.3 Pour les personnes âgées

#### Institut de Gérontologie Sociale

Allô Service Personnes Agées : 04.91.53.27.55

148, rue Paradis

BP2

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Référent : M. P. Pitaud, responsable ; Contacts : M. Pitaud ou Mlle Valarcher

Horaires : Du lundi au vendredi : 9 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00

☎ 04.91.37.03.79 ; 📠 04.91.37.19.73

Mission :

- Accompagnement des personnes âgées en souffrance psychique, seules et isolées.

#### Réseau de santé gérontologique " ALP'AGES"

Rue Marignan

13160 CHATEAURENARD

☎ 04.90.92.60.05 ; 📠 04.90.92.25.14

Référent : Mme F. Vical

Missions :

- Améliorer la prise en charge globale de la personne âgée d'un point de vue sanitaire et social, par la création d'un espace d'accueil et d'écoute et par la mise en place d'une plate-forme centralisant les ressources gérontologiques locales, en réseau avec les institutions, organismes administratifs, services d'aides à domicile, structures sanitaires et sociales et associations.

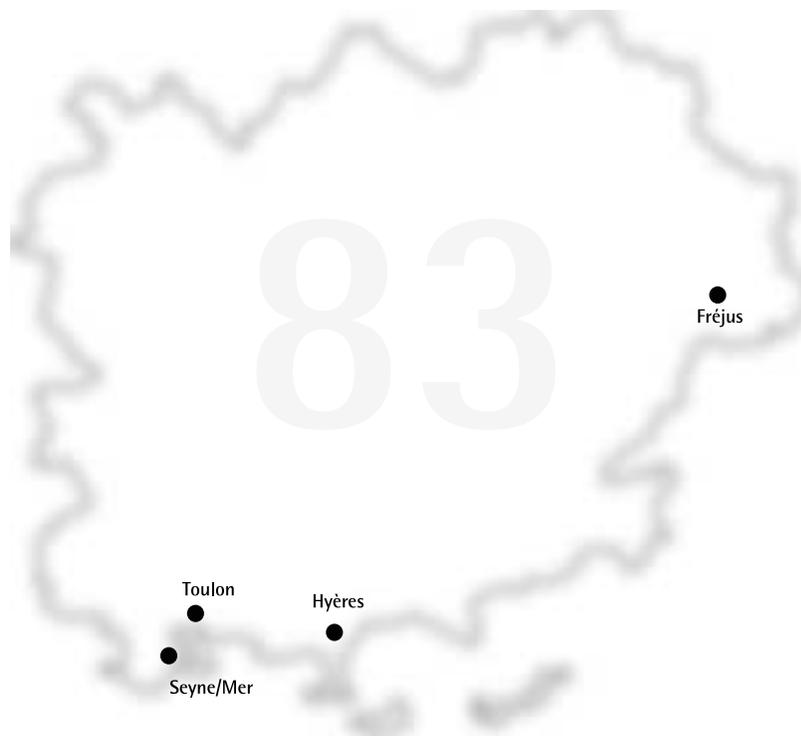
Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>



## 6. Département du Var (83)

6.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	94
6.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	94
6.1.2	Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	96
6.1.3	Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	97
6.1.4	Prise en charge en milieu carcéral	98
6.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	98
6.2.1	Tout public	98
6.2.2	Pour les jeunes	99
6.2.3	Pour les personnes âgées	101



**SAMU 83 : ☎ 15 ;**  
**Ligne pour les appels de l'extérieur du département :**  
**☎ 04.94.61.61.15**

## 6.1 Coordonnées des structures de prise en charge

### 6.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences

#### SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES (SAU)

Centre Hospitalier Intercommunal TOULON - LA SEYNE SUR MER (CHITS)  
HOPITAL FONT-PRÉ  
1208, avenue Colonel-Picot  
83056 TOULON CEDEX - BP 1412  
☎ Standard : 04.94.61.61.61  
☎ Service des urgences : 04.94.61.60.03  
☎ Centre d'Accueil Permanent de Psychiatrie (CAP 48) : 04.94.61.63.20 ou 04  
(permanence des soins de 8 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi et gardes  
les nuits, le week-end et les jours fériés)

#### UNITÉS DE PROXIMITÉ, D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT ET D'ORIENTATION DES URGENCES (UPATOU)

Centre Hospitalier Intercommunal TOULON - LA SEYNE-SUR-MER (CHITS)  
Avenue Jules-Renard BP 1412  
83056 LA-SEYNE-SUR-MER TOULON CEDEX  
☎ Standard : 04.94.11.30.00  
☎ Service des urgences : 04.94.11.31.31

Centre Hospitalier de BRIGNOLES  
Centre Hospitalier Général Jean-Marcel  
Traverse Capucins  
Quartier Hôpital  
83170 BRIGNOLES  
☎ Standard : 04.94.72.66.00  
☎ Service des urgences : 04.94.72.67.20

Il existe un centre d'accueil psychologique (avec 4 infirmières du CHS Pierrefeu  
et un psychiatre d'astreinte) : du lundi au vendredi : 8 h 00 - 23 h 00  
Week-end et jours fériés : 11 h 00 - 19 h 00 / ☎ 06.08.10.76.11

**Centre Hospitalier de DRAGUIGNAN**

Route de Montferrat - BP 249

83300 DRAGUIGNAN

› Standard : 04.94.60.50.00

› Service des urgences : 04.94.60.50.62

**Centre Hospitalier de FREJUS - SAINT RAPHAEL**

240 Avenue de Saint-Lambert - BP 110

83600 FREJUS CEDEX

› Standard : 04.94.40.21.21

› Service des urgences : 04.94.40.21.00

› Service des urgences psychiatriques : 04.94.40.25.95

**Centre Hospitalier de HYERES**

Boulevard Maréchal-juin

83400 HYERES

› Standard : 04.94.00.24.00

› Service des urgences : 04.94.00.24.51

› Centre d'Accueil Permanent (CAP), 24h/24: 04.94.00.27.04

**Centre Hospitalier de SAINT-TROPEZ**

RD 559, Quartier Moulières

83580 GASSIN

› Standard : 04.98.12.50.00

› Service des urgences : 04.98.12.53.19

**Clinique MALARTIC**

Chemin de Faveyrolles

83190 OLLIOULES

› Standard : 04.94.89.89.80

› Service des urgences : 04.94.89.89.15

**Hôpital d'Instruction des Armées SAINTE ANNE**

2, boulevard Sainte Anne

83800 TOULON

☎ Standard : 04.94.09.90.00

☎ Service des urgences : 04.94.09.92.46

**6.1.2 Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)**

Les Centres Médico-Psychologiques sont rattachés à 4 établissements publics de santé selon un découpage géographique du département.

Pour obtenir les coordonnées du CMP correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter le Centre Hospitalier Intercommunal de TOULON-LA-SEYNE, le Centre Hospitalier Intercommunal de FREJUS-ST RAPHAEL, le Centre Hospitalier de DRAGUIGNAN (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 6.1.1) ou le Centre Hospitalier Spécialisé de PIERREFEU-DU-VAR :

**Centre Hospitalier Spécialisé de PIERREFEU-DU-VAR**

CHS Henri Guérin

Quartier Barnenq

83390 PIERREFEU-DU-VAR

☎ Standard : 04.94.33.18.00 ; ☎ 04.94.28.28.12

Site Internet : <http://www.ch-pierrefeu.com>

◆ Permanence de Cadres Infirmiers (24h/24) : 04.94.33.18.34

### 6.1.3 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

#### CMPP de DRAGUIGNAN

380, rue Jean-Aicard - B.P. 189

83305 DRAGUIGNAN cedex

Référent : M. Bouvet

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00, le samedi de 8 h 00 à 12 h 00

☎ 04.94.68.31.61 ; 📠 04.94.50.82.38

Courriel : [cmpp-pep83@tiscali.fr](mailto:cmpp-pep83@tiscali.fr)

#### CMPP de SAINT-RAPHAEL

" Villa les Magniolas "

61 Avenue du Commandant Charcot

83700 SAINT-RAPHAEL

Référent : Mme Lotito

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 20 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

☎ 04.94.51.34.27 ; 📠 04.94.51.36.54

Courriel : [saintraphael@cmpp.info](mailto:saintraphael@cmpp.info)

#### CMPP de TOULON

37, avenue Benoît-Malon

Saint-Jean-du-Var

83100 TOULON

Référent : Mme C. Desgrolard

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 ;

le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

☎ 04.98.00.13.05 ; 📠 04.94.31.66.17

Courriel : [cmpp-toulon@free.fr](mailto:cmpp-toulon@free.fr)

Antennes : CMPP de HYERES et de LA GARDE

#### 6.1.4 Prise en charge médicale, psychiatrique et psychologique en milieu carcéral : **Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**

##### Centre Pénitentiaire de DRAGUIGNAN

395, Avenue Brossolette

83300 DRAGUIGNAN

☎ Standard : 04.94.60.65.00

☎ UCSA : 04.94.60.51.62

☎ Soins psychiatriques ambulatoires : 04.94.60.51.53

##### Centre Pénitentiaire de TOULON La Farlède

Qu. Castille - Route de la Crau

83000 TOULON

☎ Standard : 04.94.20.78.40

☎ U.C.S.A : 04.94.20.79.38

☎ Soins psychiatriques ambulatoires : 04.94.20.61.58

## 6.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 6.2.1 Tout public

#### Ligue Varoise de Prévention - Point Jeunes

7, rue Paul-Landrin

83000 TOULON

Référent : M. A.STERN, responsable ; Contact : Mme B.RAEKELBOOM

Horaires : Du lundi au vendredi de 13 h 00 à 18 h 00

☎ du point jeunes : 04.94.22.21.20 / ☎ du responsable : 04.94.09.10.00

☎ 04.94.89.32.89

Courriel : [lvpicot@wanadoo.fr](mailto:lvpicot@wanadoo.fr)

Missions :

- Accueil, écoute et orientation des jeunes et familles en difficultés ; un ensemble de professionnels (médecin, pédopsychiatre, psychologue, assistante sociale,..) est à l'écoute pour répondre à tout type de questions sur les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes.

## 6.2.2 Pour les jeunes

### Inspection Académique du VAR

#### Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)

Immeuble " l'Oiseau de feu "

Rue Henri Poincaré - La Rode

83000 TOULON

Contacts : Infirmière et médecin, Conseillers Techniques - ☎ 04.98.00.61.20

☎ 04.98.00.97.90

Courriel : [joelle.dalbessio@ac-nice.fr](mailto:joelle.dalbessio@ac-nice.fr) / [jocelyne.gaudio@ac-nice.fr](mailto:jocelyne.gaudio@ac-nice.fr) /

[Marie-Hele.Pittaluga@ac-nice.fr](mailto:Marie-Hele.Pittaluga@ac-nice.fr)

### Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Centre de TOULON

Université du Sud - Toulon - Var

Avenue de l'Université - BP128

Bât A - RDC - porte 011

83957 LA GARDE CEDEX

Référent : Dr ODABACHIAN, responsable

☎ 04.94.14.24.89

☎ 04.94.14.24.95

(RDV possibles avec un psychiatre, le mercredi après-midi)

### Espace Santé : Point Accueil Ecoute Jeunes et Point Ecoute Familles

303, rue Jean Jaurès

83600 FREJUS

Référent : M-C Soler, présidente ; Contact : Mme A. Puelinckx, directrice

Horaires : Tous les jours, sans RDV, de 14 h 00 à 18 h 00 sauf le week-end et les jours fériés

☎ 04.94.17.61.95 ; ☎ 04.94.17.61.96

Courriel : [espace.sante.frejus@wanadoo.fr](mailto:espace.sante.frejus@wanadoo.fr)

#### Missions :

- Accueil, écoute et accompagnement des jeunes âgés de 13 à 25 ans en ruptures multiples (santé, social, familial ...)
- Prévention et information sur la santé ;
- Soutien à la parentalité.

### Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

GRAPESA

11 bis des Endronnes

83300 DRAGUIGNAN

Référent : M. SCHWOERER, chef du service

Horaires : du lundi au vendredi : 9 h 00 - 17 h 00 ; le mardi, jusqu'à 19 h 00

☎ 04.94.68.56.84 ; 📠 04.94.85.92.18

Courriel : [gr-draguignan@wanadoo.fr](mailto:gr-draguignan@wanadoo.fr)

Missions :

- Lieu d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et d'accompagnement personnalisé aux jeunes (11-25 ans) rencontrant des difficultés particulières momentanées et/ou durables ;
- Aide aux parents.

### Point Ecoute Jeunes

3, Place Henri-Dunant

83400 HYERES

Référent : M. Rosseeuw, directrice

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30 ;

vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 20 h 00

☎ 04.94.65.70.60 ; 📠 04.94.65.72.01

Courriel : [contact@pej-hyeres.com](mailto:contact@pej-hyeres.com) / [m.rosseeuw@pej-hyeres.com](mailto:m.rosseeuw@pej-hyeres.com)

Site Internet : [www.pej-hyeres.com](http://www.pej-hyeres.com)

Missions :

- Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans et leurs parents ;
- Favoriser l'accès gratuit aux droits et aux soins ;
- Mettre en place des actions de promotion à la santé et à la citoyenneté ;
- Centre de ressources documentaires.

## Point Ecoute Médiation Santé de l'Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion (APEA)

5, avenue Garibaldi  
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Référent : M. H. Naccache, responsable ; Contact : Dr E. Hays

Horaires : Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

☎ 04.94.11.52.54 ; 📠 04.94.11.52.57

Courriel : [apeesiege@wanadoo.fr](mailto:apeesiege@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.apea.fr>

### Missions :

- Répondre aux difficultés (santé, mal-être, conflits familiaux...) des enfants, adolescents et des jeunes adultes (0-25 ans) à partir d'une dynamique d'accueil, d'écoute, de médiation et d'éducation dans une optique de prévention des conduites à risques et d'orientation vers les dispositifs de soins et d'aide à l'insertion.
- Soutien à la parentalité.

### 6.2.3 Pour les personnes âgées

Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gériatologique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>



## 7. Département du Vaucluse (84)

7.1	COORDONNÉES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE	104
7.1.1	Etablissements habilités à recevoir des urgences	104
7.1.2	Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)	106
7.1.3	Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	106
7.1.4	Prise en charge en milieu carcéral	107
7.2	COORDONNÉES DES AUTRES STRUCTURES RESSOURCES	107
7.2.1	Tout public	107
7.2.2	Pour les jeunes	108
7.2.3	Pour les personnes âgées	110



SAMU 84 : 15

## 7.1 Coordonnées des structures de prise en charge

### 7.1.1 Etablissements habilités à recevoir des urgences

#### SERVICE D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES URGENCES (SAU)

##### Centre Hospitalier d'AVIGNON

305, rue Raoul-Follereau

84000 AVIGNON

Standard : 04.32.75.35.10

Service des urgences adultes : 04.32.75.31.90

Service des urgences enfants : 04.32.75.37.00

Unité d'accueil des Urgences Psychiatriques : 04.32.75.31.95 ou 96

#### UNITÉS DE PROXIMITÉ, D'ACCUEIL, DE TRAITEMENT ET D'ORIENTATION DES URGENCES (UPATOU)

##### Centre Hospitalier d'APT

Route de Marseille - BP 172

84405 APT CEDEX

Standard : 04.90.04.33.02

Service des urgences : 04.90.04.34.00

##### Centre Hospitalier de CARPENTRAS

Rond-point Amitié

84200 CARPENTRAS

Standard : 04.32.85.88.05

Service des urgences : 04.32.85.90.00

Service des urgences psychiatriques (du L au V de 9 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 13 h 00, fermé le dimanche) : 04.32.85.88.05

##### Centre Hospitalier de CAVAILLON

119, avenue Georges-Clemenceau

84300 CAVAILLON

Standard : 04.90.78.85.00

Service des urgences : 04.90.78.85.15

### **Centre Hospitalier d'ORANGE**

CH Louis Giorgi

Route Camaret chemin Vicinal 10 de l'Abrian

84100 ORANGE

› Standard : 04.90.11.21.53

› Service des urgences : 04.90.11.21.22

› Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques (UAUP) (du L au V de 9 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 13 h 00, fermé le dimanche) : 04.90.11.21.29

### **Centre Hospitalier de PERTUIS**

58, rue Croze

84120 PERTUIS

› Standard : 04.90.09.42.42

› Service des urgences : 04.90.09.42.02

### **Centre Hospitalier de VAISON-LA-ROMAINE**

Grand rue - BP 73

84110 VAISON-LA-ROMAINE

› Standard : 04.90.30.04.58

› Service des urgences : 04.90.36.57.57

### **Centre Hospitalier de VALREAS**

Cours Tivoli

84600 VALREAS

› Standard : 04.90.28.51.51

› Service des urgences : 04.90.28.51.19

### 7.1.2 Centres Hospitaliers et Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Pour obtenir les coordonnées du Centre Médico-Psychologique correspondant au domicile de votre patient, vous pouvez contacter l'Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques d'Avignon (dont les coordonnées figurent dans le paragraphe 7.1.1) ou le Centre Hospitalier Spécialisé de MONTFAVET :

#### Centre Hospitalier Spécialisé de MONTFAVET

2, avenue de la Pinède - BP 92

84143 MONTFAVET CEDEX

Site Internet : <http://hopital-montfavet.com>

◆ Permanence de Cadres Infirmiers (24h/24) : 04.90.03.92.86

### 7.1.3 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)

#### CMPP d'AVIGNON

17, rue Sainte Catherine -

84011 AVIGNON CEDEX 1

Référent : Dr J. Santini

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

☎ 04.90.16.40.60 ; 📠 04.90.16.40.66

Courriel : [cmpp.vaucluse@free.fr](mailto:cmpp.vaucluse@free.fr)

Antennes : CMPP de BOLLENE, de CARPENTRAS, de CAVAILLON, de MONCLAR, d'ORANGE, de ROCADE, de SORGUES et de VAISON-LA-ROMAINE

#### CMPP de PERTUIS

11 rue Kléber - BP 67

84122 PERTUIS

Référent : Dr A. Paillet

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 30

☎ 04.90.79.30.69 ; 📠 04.90.09.79.78

Courriel : [cmpp-pertuis@ari.asso.fr](mailto:cmpp-pertuis@ari.asso.fr)

Antenne : CMPP de CADENET

### 7.1.4 Prise en charge médicale, psychiatrique et psychologique en milieu carcéral : **Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA)**

Centre Pénitentiaire d'AVIGNON Le Pontet

BP92

84135 LE PONTET CEDEX

☎ Standard : 04.90.03.30.00

☎ UCSA : 04.90.03.30.64

☎ Soins psychiatriques ambulatoires : 04.90.03.30.80

## 7.2 Coordonnées des autres structures ressources

### 7.2.1 Tout public

#### Point Ecoute " Le passage "

99, rue Moricelly

84200 CARPENTRAS

Référent : Mme A. Marin, présidente ; Contact : Mme M.-L. Grégoire, éducatrice spécialisée

Horaires : Permanences jeunes et parents du mardi au jeudi de 14 h 00 à 18 h 00 et vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, avec ou sans RDV

Permanences parents à la maison du Département le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois avec ou sans RDV de 12 h 00 à 14 h 00

Permanence téléphonique : le lundi : 14 h 00 - 18 h 00, du mardi au jeudi : 9 h 00 - 18 h 00 et le vendredi : 09 h 00 - 16 h 00.

☎ 04.90.67.07.28 ; 📠 04.90.60.73.84

Courriel : [pej.lepassage@wanadoo.fr](mailto:pej.lepassage@wanadoo.fr)

#### Missions :

- Accueil, écoute et orientation des jeunes âgés de 14 à 25 ans, de toute origine sociale, culturelle, professionnelle ou scolaire, en rupture sociale et/ou familiale, en dépression, en interrogation... ressentant un mal-être ou un mal de vivre et le manifestant parfois par des tentatives de suicide, par l'usage de produits toxiques... ;
- Information auprès des parents ou des proches déstabilisés par les comportements des jeunes ;
- Actions de prévention santé ;
- Information à travers un espace documentation.

### Relais Phare Enfants-Parents

Association de prévention du mal-être et du suicide des jeunes

5, montée des Chênes

84110 VAISON-LA-ROMAINE

Référent : Mme S. Guillaud, responsable

Horaires : Pas d'horaires fixes ; il n'y a pas de point d'écoute

☎ 04.90.28.80.40

Site Internet : <http://www.phare.org>

Missions :

- Prévenir le mal-être des jeunes (interventions dans les collèges et les lycées...);
- Alerter et aider les familles et les personnes en relations avec des jeunes (enseignants, éducateurs ...) sur les risques suicidaires.

### 7.2.2 Pour les jeunes

#### Inspection Académique du Vaucluse

Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (MPSFE)

49, rue Thiers

84077 AVIGNON CEDEX 04

Contacts : Infirmière et Médecin, Conseillers Techniques.

☎ 04.90.27.76.00 (infirmière) - 04.90.27.73.16 (Médecin)

☎ 04.90.82.96.18

Courriel : [ce.ia84.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia84.sante@ac-aix-marseille.fr)

#### Services Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

##### Centre d'Avignon

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

74, rue Louis-Pasteur

84029 AVIGNON CEDEX 1

☎ 04.90.16.25.72 (le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 00 à 16 h 00 ; le mercredi de 8 h 00 à 16 h 00 sur RDV)

☎ 04.90.16.27.95

(Pas de psychologue dans l'équipe. RDV possible avec un médecin le lundi, mardi, vendredi de 8 h 30 à 14 h 30)

### Accueil Adolescents Avignon

7, rue Louis-Pasteur

84000 AVIGNON

Référent : Dr P. Baudin ; Contact : Mme Rossetti

Horaires : le mardi et le jeudi : 12 h 00 - 15 h 00

☎ Secrétariat (CHS Montfavet) : 04.90.03.92.46 ; 04.32.76.75.20

☎ 04.90.03.93.31

#### Missions :

- Travail en réseau avec d'autres professionnels de l'adolescence ;
- Accueil et écoute des adolescents (13-18 ans) présentant une souffrance psychique (dépression, anxiété, troubles du comportement ...) ;
- Suivi et accompagnement du suicidant.

### Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes " Le Tremplin "

rue de la Poste

84120 PERTUIS

Référent : M. J. Micheau, responsable ; Contact : M. A. Bruno

Horaires : Accueil le mardi de 9 h 30 à 12 h 30 avec RDV ;

le mardi 15 h 00 à 18 h 00 sans RDV ;

et le mercredi et jeudi de 9 h 30 à 18 h 00 avec RDV.

☎ 04.90.08.55.46

Courriel : *tremplin15@wanadoo.fr*

#### Missions :

- Accueil et écoute des adolescents et des jeunes majeurs rencontrant diverses difficultés : mal-être, conduites à risque, violences, délinquances... ;
- Prévention, information et orientation ;
- Suivi et accompagnement de la famille.

### Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes de Valréas

Centre hospitalier de Valréas

Cours Tivoli

84600 VALREAS

Référent : Mme Emilie Hartvick, psychologue

Horaires : mercredi et jeudi toute la journée sur RDV.

☎ 04.90.28.51.04

### 7.2.3 Pour les personnes âgées

#### Réseau de santé - RIVAGE

1, Rue Conti

84350 COURTHEZON

Contact : Mme M. LEMAIRE

☎ 04 90 70 20 55

Courriel : *Rivage84@wanadoo.fr*

L'action du réseau vise à optimiser les pratiques de prise en charge multidisciplinaire, du dépistage et de la prévention de la dépendance en gériatrie.

Un répertoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC), régulièrement actualisé, est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

*<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/clic/sommaire.htm>*

## Lignes d'écoute en PACA

**S.O.S AMITIÉ : 24 HEURES/24, TOUS LES JOURS**

Site Internet : <http://www.sos-amitie.com>

S.O.S Amitié Nice Côte-d'Azur

☎ 04.93.26.26.26

S.O.S Amitié Marseille

☎ 04.91.76.10.10

S.O.S Amitié Aix-en-Provence

☎ 04.42.38.20.20

S.O.S Amitié Toulon

☎ 04.94.62.62.62

S.O.S Amitié Avignon

☎ 04.90.89.18.18

**S.O.S CHRÉTIENS-MARSEILLE PROVENCE : MIDI À MINUIT, TOUS LES JOURS**

☎ 04.91.49.56.72

**S.O.S À CŒUR OUVERT (NICE) : 24 HEURES/24, 5 JOURS SUR 7**

☎ 04.93.52.63.10

**PARENTS D'ADOLESCENTS, DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE.**

**ALLO PARENTS MARSEILLE : DU LUNDI AU VENDREDI : 10 H 00 À 18 H 00 ;**

**LE SAMEDI : 10 H 00 À 13 H 00**

☎ 0 811 88 13 00 (coût d'un appel local)

Cette ligne a été mise en œuvre par la Mairie de Marseille avec le concours du réseau de l'Ecole des Parents et des Educateurs.

**ALLO SENIORS 13 : 24 HEURES/24**

☎ 0 805 40 22 13 (N° vert)

## Index

### A

Accueil Adolescents Avignon	109
Allo Parents Marseille	111
Allo séniors 13	111
AP-HM Hôpital de la Conception	74
AP-HM Hôpital La Timone	77
AP-HM Hôpital Nord	74
AP-HM Hôpital Sainte-Marguerite	75
Association " Le Cap "	61
Association ACACIA	70
Association pour la Prévention du Suicide et du Mal-être de l'Adolescent (ASMA)	87
Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé (A.R.P.A.S)	68
Association Relais-Phare Enfants Parents	108

### B

Bureau d'Aide Psychologique Universitaire de Marseille (B.A.P.U)	86
--	----

### C

Cellule de Coordination pour la prévention des récidives de TS de l'Hôpital Lenval	71
Centre d'Accueil et de Consultations (CAC)	61
Centre de Détention de SALON-DE-PROVENCE	83
Centre de Détention de TARASCON	83
Centre Hospitalier d'APT	104
Centre Hospitalier d'ARLES	75
Centre Hospitalier d'AVIGNON	104
Centre Hospitalier d'EMBRUN	58
Centre Hospitalier d'ORANGE	105
Centre Hospitalier d'AIX-EN-PROVENCE	74
Centre Hospitalier d'ANTIBES-JUAN-LES PINS	64
Centre Hospitalier d'AUBAGNE	75
Centre Hospitalier de BRIANÇON	58
Centre Hospitalier de BRIGNOLES	94
Centre Hospitalier de CANNES	64
Centre Hospitalier de CARPENTRAS	104
Centre Hospitalier de CAVAILLON	104
Centre Hospitalier de DIGNE-LES-BAINS	52-53
Centre Hospitalier de DRAGUIGNAN	95
Centre Hospitalier de FREJUS - SAINT RAPHAEL	95

Centre Hospitalier de GAP	58
Centre Hospitalier de GRASSE	65
Centre Hospitalier de HYERES	95
Centre Hospitalier de LA CIOTAT	75
Centre Hospitalier de MANOSQUE	52
Centre Hospitalier de MARTIGUES	75
Centre Hospitalier de MENTON	65
Centre Hospitalier de PERTUIS	105
Centre Hospitalier de SAINT-TROPEZ	95
Centre Hospitalier de SALON-DE-PROVENCE	76
Centre Hospitalier de SISTERON	52
Centre Hospitalier de VAISON-LA-ROMAINE	105
Centre Hospitalier de VALREAS	105
Centre Hospitalier Intercommunal TOULON-LA SEYNE-SUR-MER (CHITS)	94
Centre Hospitalier Spécialisé de LARAGNE	59
Centre Hospitalier Spécialisé de MONTFAVET	106
Centre Hospitalier Spécialisé de PIERREFEU-DU-VAR	96
Centre Hospitalier Spécialisé EDOUARD TOULOUSE	78
Centre Hospitalier Spécialisé MONTPERRIN	78
Centre Hospitalier Spécialisé SAINTE-MARIE	67
Centre Hospitalier Spécialisé VALVERT	78
Centre Médico-Psychologique CORTO MALTESE	59
Centre Médico-Psychologique LE PARC	59
Centre Médico-Psychologique LES ISLES	60
Centre Pénitentiaire d'AVIGNON Le Pontet	107
Centre Pénitentiaire de DRAGUIGNAN	98
Centre Pénitentiaire de MARSEILLE Les Baumettes	83
Centre Pénitentiaire de TOULON La Farlède	98
CHU de Nice - HOPITAL DE L'ARCHET	66
CHU de Nice - HOPITAL SAINT-ROCH	64
Clinique BELVEDERE	65
Clinique d'ISTRES	77
Clinique générale de MARIGNANE	77
Clinique LA CASAMANCE	76
Clinique MALARTIC	95
Clinique SAINT-GEORGE	65
CMPP "Gilbert des Voisins"	80
CMPP "Paradis"	81
CMPP "Plombières"	81
CMPP "République"	81
CMPP "Saint Just"	82

CMPP "Sérèna"	82
CMPP d'Avignon	106
CMPP de Draguignan	97
CMPP de Manosque	53
CMPP de Martigues	81
CMPP de Pertuis	106
CMPP de Saint-Raphaël	97
CMPP de Toulon	97
CMPP Départemental (Marseille)	80
CMPP Universitaire d'Aix-en-Provence	82

## **E**

Espace ARTHUR	
Unité d'Accueil et de Soins pour adolescents jeunes adultes	79
Espace Santé de Fréjus	99
Espace Santé Jeunes d'Aubagne	87
Espace Santé Jeunes de Port-de-Bouc	89
Espace Santé Jeunes de Salon-de-Provence	89
Espace Santé Jeunes du bassin cannois	68

## **H**

Hôpital AMBROISE PARE	76
Hôpital d'Instruction des Armées LAVERAN	77
Hôpital d'Instruction des Armées SAINTE-ANNE	96
Hôpital FONT-PRE	94
Hôpital LENVAL	66
Hôpital PAUL DESBIEF	76
Hôpital SAINT-JOSEPH	76

## **I**

IMAJE (Information Marseille Accueil Jeunes Ecoute) Santé	88
Institut ARNAULT TZANCK	65
Institut de Gérontologie Sociale	91

## **L**

Le Relais SERENA	80
Ligue Varoise de Prévention - Point Jeunes	98

## M

Maison d'Arrêt d'AIX-LUYNES	83
Maison d'Arrêt de DIGNE-LES-BAINS	53
Maison d'Arrêt de GAP	60
Maison d'Arrêt de GRASSE	67
Maison d'Arrêt de NICE	67
Maison Départementale de l'Adolescent (MDA)	88
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 04	55
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 05	62
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 06	70
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 13	85
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 83	99
Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves du 84	108

## O

OXALIS - Unité d'Accueil et de Soins pour adolescents	79
---	----

## P

Point Accueil Ecoute Jeunes d'Antibes	68
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes "Le Tremplin"	109
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes "L'Escale"	69
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes de Draguignan	100
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes de Valréas	109
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Parents "Le Bandonéon"	54
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Parents "HELI.COM"	54
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Parents "Tapatoudi"	55
Point Ecoute "Le passage" de Carpentras	107
Point Ecoute Famille de Vitrolles	84
Point Ecoute Jeunes de Hyères	100
Point Ecoute Jeunes de Vitrolles	90
Point Ecoute Jeunes de Marseille Nord	90
Point Ecoute Médiation Santé de l'Association de Prévention et d'Aide à l'Insertion (APEA)	101
Point Ecoute Jeunes d'Aix-en-Provence	90
Polyclinique BEAUREGARD	76
Polyclinique du PARC RAMBOT	77
Polyclinique SAINT-JEAN	65

## R

Association de gérontologie et de gériatrie grassoise (AG3)	72
Réseau de santé gérontologique "ALP'AGES"	91
Réseau de santé gérontologique "RIVAGE"	110
Réseau de santé gérontologique " QUALIVIE "	72
Réseau de santé gérontologique "Vivre et vieillir chez soi"	62
Réseau Santé Ouest Etang de Berre (RSOEB)	84

## S

S.O.S Amitié	111
S.O.S Chrétiens Marseille-Provence	111
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé d'Aix-en-Provence	86
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé d'Avignon	108
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Marseille	85
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Nice	70
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Toulon	99
SOS Suicide Phénix Nice	69

## Remerciements

L'Observatoire Régional de la Santé PACA remercie chaleureusement les membres du comité de pilotage ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document :

- Dr Elisabeth Baldo, CH de Montperrin, médecin psychiatre
- Zahia Bedrani, DRASS PACA, inspecteur de l'action sanitaire et sociale
- Dr Martine Bensadoun, DDASS 13, médecin inspecteur de santé publique
- Dr Michel Benoît, CHU de Nice, médecin psychiatre
- Isabelle Bordat, CHS Montfavet, cadre supérieur de santé
- Dr Mireille Creisson, DRASS PACA, médecin inspecteur de santé publique
- Isabelle Dupont, DDASS 04, infirmière de santé publique
- Joëlle Durant, Rectorat d'Aix-Marseille, infirmière conseiller technique du recteur
- Dr Emmanuel Granier, CHS Montfavet/ CH Avignon, médecin psychiatre
- Pr Christophe Lançon, AP-HM, médecin psychiatre
- Nathalie Locuratolo, DDASS 05, infirmière de santé publique
- Laurent Mayer, ORS PACA, informaticien-infographiste
- Eliane Michel, INSERM U379, statisticienne
- Pr Martine Myquel, Fondation Lenval, médecin psychiatre
- Pr Jean Naudin, AP-HM, médecin psychiatre
- Dr Catherine Paulet, SMPR de Marseille, médecin psychiatre
- Gérard Steibel, CRAM-SE, responsable de l'action sociale en faveur des personnes âgées
- Les membres du Groupe de travail " Souffrance Morale ", Association Interprofessionnelle de Médecine du Travail du Var (AIMT 83)

Et l'ensemble des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.





## GUIDE RÉPERTOIRE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

Ce guide répertoire sera réactualisé régulièrement sur Internet. Si vous avez connaissance de modifications ou de compléments d'information (nouvelles structures...) à apporter au document, vous pouvez les envoyer à :

L'Observatoire Régional de la Santé PACA

23, rue Stanislas Torrents

13006 MARSEILLE

Courriel : [accueil@orspaca.org](mailto:accueil@orspaca.org)

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous adresser vos remarques et suggestions sur ce guide-répertoire.

MODIFICATIONS ET/OU COMPLEMENTS D'INFORMATION :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

REMARQUES :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

SUGGESTIONS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous remercions par avance.

Imprimé par  
Marim Imprimerie - Toulon  
en 4000 exemplaires

Maquette réalisée par  
Mayer Laurent  
laurent.mayer@inserm.fr

